

Université de Montréal

Crime et mobilité spatiale

Par
Marie-Noële Royer

École de criminologie
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise ès Sciences (M.Sc.)
en criminologie

Avril, 2005

© Marie-Noële Royer, 2005



HV

6015

U54

2005

V.013

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Crime et mobilité spatiale

Présenté par :
Marie-Noële Royer

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Maurice Cusson

.....
président rapporteur

Carlo Morselli

.....
directeur de la recherche

Patricia Brantingham

.....
membre du jury

Mémoire accepté le : 21-07-05

Résumé – Dans ce mémoire, la réussite criminelle, mesurée par les gains et les coûts du crime, est étudiée en fonction de la mobilité spatiale des délinquants. La mobilité spatiale est mesurée selon deux dimensions distinctes, mais étroitement liées, la mobilité résidentielle et la mobilité criminelle. Elle est étudiée en fonction de divers facteurs individuels de stabilité susceptibles d'expliquer la mobilité spatiale et de différents facteurs de réussite criminelle, comme le capital social et la nature et la fréquence des crimes. En suggérant une stratégie de mesure de la mobilité spatiale différente de ce que la criminologie environnementale propose habituellement, cette étude apporte un éclairage nouveau sur les facteurs qui la régissent et sur ses impacts sur la réussite criminelle. Les analyses portent sur un échantillon de 194 délinquants incarcérés dans des pénitenciers québécois ayant déclaré avoir participé à des crimes à motivation lucrative au cours d'une période de référence de trois ans précédant leur incarcération actuelle. Les analyses révèlent qu'une grande mobilité criminelle est un facteur de réussite en ce sens où elle permet aux délinquants impliqués dans la criminalité contre les biens d'augmenter leurs gains, sans augmenter leurs coûts. La mobilité résidentielle est également un déterminant de la réussite criminelle, dans une moindre mesure par contre, et elle permet aux délinquants impliqués dans des crimes de trafic de limiter les coûts du crime. Leurs gains criminels dépendent davantage de leur réseau de contacts et de la fréquence des transactions que de leur mobilité spatiale.

Mots clés : mobilité résidentielle, mobilité criminelle, réussite criminelle, stabilité, réseau de contacts, crimes de marché, crimes de prédation.

Abstract – This study’s main objective is to assess the relationship between offenders’ spatial mobility patterns and criminal outcomes, as accounted for by offenders’ experiences with criminal gains and costs. Spatial mobility is conceptualized in two distinct, yet closely linked, ways: residential mobility and criminal mobility. Both are assessed by focusing on various factors of individual stability and criminal achievement. In suggesting a strategy to measure both forms of spatial mobility and in inquiring on the factors that influence and result from either, this study differs from traditional environmental criminology. The analysis centres on a sample of 194 inmates surveyed in Quebec penitentiaries who reported their criminal experiences over a three-year window period preceding their incarceration. Results show that greater residential mobility leads to greater criminal mobility (as measured by the diameter of movement) which, in turn, allows offenders to increase their criminal earnings without increasing their costs (arrests). This is particularly true for offenders involved in crimes against property. Residential mobility, at the same time, also serves in improving an offender’s criminal outcomes, but to a much lesser extent and only through a decrease in costs. This relation is, however, sensitive to an offender’s network of criminal contacts and crime commission frequency.

Key words: residential mobility, criminal mobility, criminal achievement, stability, criminal network, market crime, predatory crime.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	vii
Remerciements.....	ix
INTRODUCTION	1
Chapitre 1. Mobilité spatiale en criminologie.....	3
1. La mobilité résidentielle	4
1.1. <i>Facteurs de stabilité</i>	6
2. La mobilité criminelle	7
2.1. <i>La distance</i>	8
2.2. <i>Le type de crime</i>	12
2.3. <i>Les caractéristiques des délinquants</i>	14
3. Lien entre facteurs de mobilité résidentielle et facteurs de mobilité criminelle	16
4. Mobilité spatiale et réussite criminelle.....	17
5. Conclusion.....	23
CHAPITRE 2. MÉTHODOLOGIE.....	26
1. Provenance des données	28
2. Méthode d'échantillonnage et sous-échantillon pour cette étude.....	29
3. Circonscrire la mobilité	30
4. Opérationnaliser la mobilité	31
4.1. <i>Propension à la mobilité</i>	31
4.2. <i>La distance</i>	32
4.3. <i>La mobilité résidentielle</i>	36
4.4. <i>La mobilité criminelle</i>	38
5. Variables supplémentaires : portrait de la mobilité spatiale.....	40
5.1. <i>L'ampleur géographique maximale des déplacements</i>	40
5.2. <i>Portrait des villes : la population</i>	43
6. Les variables d'analyse.....	46
6.1. <i>Les facteurs individuels de stabilité</i>	46
6.2. <i>Les facteurs de réussite criminelle</i>	48
6.2.1. Les gains criminels.....	48
6.2.2. Les coûts du crime.....	50
6.2.3. Le nombre de contacts dans le réseau criminel.....	51
6.2.4. Lambdas et type de crimes	51
7. Limites méthodologiques	53

Chapitre 3. Mobilité spatiale : ses prédicteurs	55
1. Mobilité spatiale et facteurs individuels de stabilité	57
1.1. <i>Âge</i>	58
1.2. <i>Emploi et revenu légitime</i>	59
1.3. <i>Statut civil</i>	60
1.4. <i>Enfants</i>	60
2. Lien entre mobilité résidentielle et mobilité criminelle	61
3. Prédire la mobilité spatiale	65
Chapitre 4. Mobilité spatiale : ses impacts.....	68
1. Mobilité spatiale et réussite criminelle.....	70
1.1. <i>Les revenus criminels</i>	70
1.2. <i>Les coûts du crime</i>	72
2. Mobilité spatiale et activité criminelle	73
2.1. <i>Le réseau criminel</i>	74
2.2. <i>Lambdas et type de crimes</i>	76
2.2.1. Participation au crime.....	77
2.2.2. Fréquence des crimes (Lambdas).....	78
3. Prédire la réussite criminelle	80
3.1. <i>Prédire les revenus criminels</i>	81
3.2. <i>Prédire les coûts du crime</i>	85
CONCLUSION.....	88
RÉFÉRENCES.....	96
ANNEXES	101
Annexe 1. Distribution des variables de diamètre résidentiel et de diamètre criminel, avant et après la transformation logarithmique.....	102
Annexe 2. Distribution des variables des revenus légitimes, avant et après la transformation logarithmique.....	104
Annexe 3. Distribution des variables des revenus criminels, avant et après la transformation logarithmique.....	105
Annexe 4. Distribution des variables du nombre d'arrestations, avant et après la transformation logarithmique.....	106
Annexe 5. Distribution des lambdas de crime de prédation et de crimes de marché, avant et après la transformation logarithmique.....	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Distance moyenne parcourue pour commettre des crimes	9
Tableau 2. Statistiques descriptives des variables de mobilité résidentielle	37
Tableau 3. Statistiques descriptives des variables de mobilité criminelle	38
Tableau 4. Ampleur géographique des déplacements résidentiels et criminels..	43
Tableau 5. Population des villes de résidence et de commission des crimes	45
Tableau 6. Déplacement criminel selon la population moyenne des villes.....	46
Tableau 7. Statistiques descriptives des facteurs de stabilité	47
Tableau 8. Statistiques descriptives des facteurs de réussite criminelle	49
Tableau 9. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et facteurs de stabilité	58
Tableau 10. Matrice de corrélation : Mobilité résidentielle et mobilité criminelle..	62
Tableau 11. Répartition des villes selon leur fonction (résidence ou crime)	64
Tableau 12. Analyses de régression multiple sur la mobilité spatiale.....	67
Tableau 13. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et revenus criminels	71
Tableau 14. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et coûts du crime	73
Tableau 15. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et nombre de contacts ...	74
Tableau 16. Matrice de corrélation: Mobilité spatiale et nature du crime	77
Tableau 17. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et lambdas	78
Tableau 18. Analyse de régression multiple des revenus criminels.....	83
Tableau 19. Analyse de régression multiple du nombre d'arrestations	86

Pierre qui roule n'amasse pas mousse
[Proverbe populaire]

Remerciements

Puisque l'occasion s'y prête, j'en profite pour remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin, ou pas du tout, à ce mémoire.

Tout d'abord, merci à mes parents, Cécile et Marc, et à ma fratrie, Hugo, Maude, Jérôme et Ariane (en ordre chronologique de naissance), sans qui la vie ne serait jamais aussi amusante.

Merci à mes amies les plus chères d'être mes amies, Caroline, Dominique, Geneviève, (en ordre alphabétique), et plus particulièrement à Sandy, pour son soutien moral quotidien et son soutien grammatical ponctuel, mais surtout pour son indéfectible amitié. Si l'on juge les gens par la qualité de leurs amis, je dois être quelqu'un d'exceptionnel !

Un merci spécial à Virginie Carbonneau, collègue et amie, sans qui ce mémoire aurait été tellement pénible à produire. Elle a été présente à toutes les étapes de la conception de ce mémoire, elle a participé allègrement aux moments de panique, aux moments de délire et aux lendemains difficiles (il existe une relation linéaire causale entre l'intensité des moments de délire et de panique et le degré de difficulté des lendemains matins).

Également, un merci tout particulier à Carlo Morselli, éminent directeur de ce mémoire qui, tout au long de sa rédaction, a toléré presque inconditionnellement, et même souvent avec le sourire, ma procrastination chronique et a gardé confiance en mes capacités. Ses conseils ont été des atouts indispensables et je l'en remercie grandement. Carlo c'est le meilleur.

Finalement, je tiens à remercier Patricia Brantingham et Maurice Cusson pour leurs commentaires, critiques et questionnements.

INTRODUCTION

Dans une perspective de choix rationnel, c'est essentiellement la structure des opportunités qui influence la majorité des déplacements et des décisions criminelles et conventionnelles. Dans cette étude, il est davantage question de déterminer pourquoi certaines personnes saisissent les opportunités et sont prêtes à se déplacer pour les saisir, plutôt que d'identifier les opportunités à saisir et leur distribution dans l'espace.

Ce mémoire porte sur la mobilité spatiale de délinquants impliqués dans des crimes orientés vers le profit. La mobilité spatiale sera abordée selon deux dimensions différentes : la mobilité résidentielle, soit tout simplement le fait de changer de ville de résidence, et la mobilité criminelle, à savoir si les gens se déplacent plus ou moins loin pour commettre des crimes. L'étude de la mobilité spatiale en criminologie fait l'objet de diverses appellations selon le courant de pensées ou l'époque. Que ce soit l'écologie criminelle, la géographie du crime ou la criminologie environnementale, elle veut avant tout définir et expliquer la distribution spatiale des crimes et des criminels (Bottoms et Wiles, 1999).

L'objectif général de ce mémoire est d'établir comment la compréhension de la mobilité spatiale, résidentielle et criminelle, permet de nuancer l'explication de la performance criminelle. Trois sous-objectifs y sont rattachés :

- 1) Mesurer la mobilité spatiale;
- 2) Identifier les prédicteurs de la mobilité spatiale;
- 3) Identifier les impacts de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle.

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre plus large d'une étude, portant sur les gains criminels, dirigée par Carlo Morseilli et Pierre Tremblay. S'intéressant essentiellement à la délinquance lucrative, ils étudient la réussite criminelle, sur la base des gains monétaires, notamment en fonction du capital social, des coûts du

crime, de la nature et du nombre de crimes commis, ainsi que de l'inaptitude à se contrôler. L'apport spécifique de ce mémoire est avant tout de nuancer l'explication de la réussite criminelle par la compréhension de la mobilité spatiale des délinquants. En suggérant une stratégie de mesure de la mobilité spatiale différente de celle retrouvée dans la majorité des études traitant de la mobilité des criminels, cette étude apporte un éclairage nouveau sur les facteurs qui la régissent et sur ses impacts sur la réussite criminelle.

CHAPITRE 1
MOBILITÉ SPATIALE EN CRIMINOLOGIE

MOBILITÉ SPATIALE EN CRIMINOLOGIE

En criminologie, les deux aspects de la mobilité spatiale, résidentielle et criminelle, sont abordés par les chercheurs selon des approches théoriques distinctes. La mobilité résidentielle est surtout étudiée par les théoriciens de la désorganisation sociale ou du contrôle social, dans des théories macroscopiques du crime (Bottoms et Wiles, 1999 ; Hartnagel, 1997 ; Ouimet, 2000 ; Shaw et McKay, 1942 ; South et Deane, 1993). La mobilité criminelle, quant à elle, est surtout étudiée à un niveau individuel (voir notamment Branthingam et Branthingam, 1981 ; 1984). On aborde alors la mobilité dans le crime en termes de patterns criminels dans l'espace, à l'aide de théories telles que les opportunités criminelles (Felson et Clarke, 1998) et de la théorie des activités routinières (Cohen et Felson, 1979).

1. La mobilité résidentielle

Lorsque la mobilité résidentielle est abordée en criminologie, elle n'est souvent utilisée qu'en tant que variable associée ou corrélée à un haut niveau de criminalité ou de délinquance juvénile, au même titre que le taux de chômage, le décrochage scolaire, la composition ethnique d'un quartier ou encore la proportion de familles monoparentales (Bottoms et Wiles, 1999 ; Ouimet, 2000). Dans la lignée des travaux de l'école de Chicago (Shaw et McKay, 1942), elle est perçue comme un indicateur de faible cohésion sociale et de faible contrôle informel par la communauté sur ses membres, bref un indicateur de désorganisation sociale (Bottoms et Wiles, 1999 ; Ouimet, 2000). La mobilité résidentielle serait donc associée aux taux de crimes. Un haut taux de mobilité résidentielle dans une communauté où le contrôle social est faible, génère des hauts taux de crimes et de déviances, indépendamment du fait que les individus à forte mobilité résidentielle soient plus ou moins engagés dans le crime que les plus sédentaires (Hartnagel, 1997 ; Tittle et Paternoster, 1988). C'est l'anonymat créé par les mouvements des populations qui favorise le faible contrôle social et, par extension, le crime.

Selon Block (1979), l'instabilité ou la mobilité résidentielle d'un quartier urbain serait le premier facteur associé à un taux de criminalité élevé dans ce secteur. Ouimet et Thomassin (1996) affirment, quant à eux, que l'impact de la mobilité résidentielle sur la criminalité réside principalement dans le fait qu'il s'agit de secteurs favorables à la commission de délits, en raison des faibles contrôles sociaux informels qui s'y exercent.

Suite aux travaux effectués dans la lignée de l'école de Chicago, des chercheurs se rendent compte que les secteurs où les taux de crimes sont élevés ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux où les taux de résidence des délinquants sont élevés (Bottoms et Wiles, 1999). Les délinquants changeraient donc de quartier pour commettre leur crime. Différentes études ont démontré que les délinquants juvéniles commettent la plus grande partie de leurs délits dans des secteurs où ils ne résident pas (Ouimet et Thomassin, 1996 ; Rand, 1986). Cette proportion est de 68% selon les résultats de l'étude de Rand (1986) portant sur les crimes des délinquants juvéniles de Philadelphie, et de 57% dans une étude de Ouimet, Tremblay et Morselli (1997) portant sur la mobilité dans les crimes commis à Montréal.

La mobilité résidentielle est également perçue comme un effet de la délinquance (Fougère, Kramarz et Pouget 2004). Les gens qui subissent des victimisations sont plus susceptibles de déménager que ceux qui n'ont jamais été victimisés, ce qui peut amener à l'exode des plus riches et créer un phénomène de ghettoïsation. La mobilité résidentielle comme conséquence du crime semble plus fortement liée à la victimisation contre les biens qu'aux agressions physiques. Les gens plus riches sont plus souvent victimes de crimes contre les biens alors que les plus pauvres plus souvent victimes d'agression. Ce processus d'exode des plus riches suite à une victimisation crée un appauvrissement du quartier qui fait diminuer le contrôle social et, par conséquent, fait augmenter le crime (Fougère et coll., 2004).

L'effet de la mobilité résidentielle sur la criminalité, d'un point de vue macroscopique, ne renseigne pas réellement sur le lien entre le crime et la mobilité résidentielle au niveau microscopique : la mobilité résidentielle favorise le crime et le crime fait augmenter la mobilité résidentielle des victimes, sans impliquer directement les auteurs des crimes. Pour comprendre le lien entre crime et mobilité résidentielle, il faut l'étudier au niveau microscopique, à partir des individus qui se déplacent et qui commettent des crimes. Les impacts de la mobilité résidentielle sur le crime n'ont jamais été réellement étudiés. On s'intéresse aux déplacements des criminels par rapport à leur lieu de résidence, mais pas aux changements des lieux de résidence. Il en est probablement ainsi parce que l'étude de la mobilité spatiale des criminels est souvent faite à un moment précis sur un territoire donné, ce qui n'implique aucun déplacement résidentiel.

1.1. Facteurs de stabilité

En se penchant sur la mobilité résidentielle à un niveau individuel, certains auteurs ont identifié des facteurs qui favorisent la mobilité résidentielle. Les résultats de ces études démontrent que les jeunes hommes célibataires, sans enfant, à faible revenu et locataires de leur résidence sont davantage susceptibles de déménager. Le fait d'être plus âgé, d'être marié, d'avoir des enfants et de gagner un revenu légitime élevé seraient donc des facteurs de stabilité résidentielle (South et Deane, 1993 ; Fougère et coll., 2004). Hartnagel (1997) affirme aussi qu'une grande mobilité résidentielle est un indicateur de faible intégration sociale et professionnelle et de structures relationnelles faibles. Une mobilité résidentielle importante serait un indicateur de l'instabilité professionnelle et d'un pauvre réseau social.

2. La mobilité criminelle

Lorsque l'attention se pose sur le criminel lui-même et sa relation avec l'espace, ce sont des théories telles que les activités routinières et les opportunités criminelles qui sont évoquées pour expliquer les décisions individuelles de se déplacer plus ou moins loin ou de choisir un lieu en particulier pour commettre un crime.

La théorie des activités routinières suggère que les décisions individuelles découlent des activités et des déplacements quotidiens des gens, en ce sens où elles sont conséquentes du mode de vie des gens (Cohen et Felson, 1979). Brantingham et Brantingham (1981 ; 1984 ; 1994) se sont intéressés aux patterns criminels individuels et ils affirment qu'en général les délinquants commettent leur crime près de leur lieu de résidence, soit plus précisément entre leur lieu de résidence, leur lieu de travail (ou étude) et le lieu de leur principal loisir, que « les délinquants potentiels préfèrent passer à l'acte dans un secteur urbain qu'ils connaissent au départ. Ce "territoire connu" constitue en quelque sorte le territoire à l'intérieur duquel la recherche de "cibles" appropriées se déroulera. » (Brantingham et Brantingham, 1994, p.92). La connaissance préalable du lieu semble intrinsèque aux choix des lieux de crimes faits par les délinquants.

Si la théorie des activités routinières en écologie criminelle se penche sur les lieux où sont commis les crimes, la théorie des opportunités criminelles s'intéresse aux cibles choisies. Pour qu'une cible soit sélectionnée, il faut qu'elle soit attrayante et peu risquée. Rhodes et Conly (1981) distinguent deux aspects de l'attractivité : l'attractivité de la cible et l'attractivité de l'espace. Il ne suffit donc pas qu'une personne ou qu'un bien soit attrayant et sans risque pour être la cible d'un délinquant ; il faut également que cette personne ou que ce bien soit connu et accessible dans l'espace.

2.1. La distance

Certains chercheurs s'intéressant à la mobilité spatiale dans les patterns criminels se sont concentrés sur la distance parcourue par les délinquants pour commettre leur crime. De façon générale, pour mesurer cette distance, les chercheurs ont procédé selon deux méthodologies différentes. Premièrement, et le plus fréquemment, en traitant les données policières qui permettent de calculer la distance entre le lieu de résidence du criminel appréhendé et le lieu de la commission du crime (Capone et Nichols, 1976 ; Eck, 1992 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Pyle, 1974 ; Repetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). La deuxième méthode utilisée est d'interroger les délinquants sur leurs déplacements en vue de commettre des crimes (Wiles et Costello, 2000).

Le **Tableau 1** illustre les distances moyennes parcourues entre le point d'origine (résidence) et le point de destination (lieu du crime) retrouvées dans certaines études sur la mobilité des criminels. Dans l'ensemble, les résultats des différentes études convergent dans le même sens : la grande majorité des mouvements des délinquants sont relativement courts. La distance moyenne retrouvée dans l'ensemble des études ayant évalué la distance parcourue par les délinquants pour commettre un crime se situe entre un et trois kilomètres à partir de leur lieu de résidence (Capone et Nichols, 1976 ; Eck, 1992 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). La plus courte distance moyenne, moins de un kilomètre, est retrouvée dans le cas des homicides (Gabor et Gottheil, 1984) et la plus longue, un peu plus de quatre kilomètres, pour les vols à l'étalage (Wiles et Costello, 2000). Les distances maximales retrouvées sont en deçà de 32 kilomètres (20 miles). Les chercheurs ont également démontré que plus la distance par rapport au lieu de résidence augmente, plus le nombre de crimes diminue (Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello).

Tableau 1. Distance moyenne parcourue pour commettre des crimes

Étude	Crimes	Distance moyenne miles (km)	% à moins de 1 mile (1,6 km)
Capone & Nichols (1976) Miami (USA), 1971 Adultes et Juvéniles (Distance routière)	Vols qualifiés		33%
	Non armés		36%
	Armés		26%
Phillips (1980) Lexington-Fayette (USA), 1974-1975 Juvéniles (Distance en ligne droite)	Tous crimes confondus	1.43 (2,30)	
	Voies de fait	0.70 (1,13)	
	Cambriolages	1.05 (1,69)	
	Drogues	1.93 (3,11)	
	Vols de voitures	1.15 (1,85)	
	Vols graves	1.31 (2,11)	
	Vols simples	2.46 (3,99)	
	Vandalisme	1.31 (2,11)	
	Intoxication	1.37 (2,20)	
	Désordre	1.06 (1,71)	
Rhodes & Conly (1981) District of Columbia (USA), 1974, Adultes (Distance routière)	Cambriolages	1.62 (2,61)	30%
	Vols qualifiés	2.10 (3,38)	22%
	Viols	1.15 (1,85)	50%
Gabor & Gottheil (1984) Ottawa (Canada), 1981 Adultes et juvéniles (Distance en ligne droite)	Tous crimes confondus	1.22 (1,96)	
	Homicides	0.54 (0,87)	
	Agressions sexuelles	1.43 (2,30)	
	Voies de fait	1.33 (2,14)	
	Vols qualifiés armés	1.22 (1,96)	
	Vols qualifiés non armés	0.62 (1,00)	
	Vols de voitures	1.24 (2,00)	
	Vols - de 200\$	1.19 (1,91)	
	Vols + de 200\$	1.74 (2,80)	
	Cambriolages	0.35 (0,56)	
Fraudes par chèque	1.74 (2,80)		
Eck (1992) San Diego (USA), 1991 Adultes 17 ans et +	Trafic de drogues (tous)		70%
	Première arrestation		75%
	Deuxième arrestation		50%
Wiles & Costello (2000) Sheffield (Angleterre), 1995-1996 Adultes et juvéniles (Distance en ligne droite)	Tous crimes confondus	1.93 (3,11)	33%
	Crimes contre la personne	1.49 (2,40)	
	Vols à l'étalage	2.51 (4,04)	
	Vols dans les voitures	1.97 (3,17)	
	Cambriolages résidentiels	1.88 (3,02)	
	Cambriolages non résidentiels	1.83 (2,94)	

La distance moyenne parcourue pour commettre un crime est relativement courte et, dans la plupart des cas, elle peut même se faire à pied. Rhodes et Conly (1981) et Brantingham et Brantingham (1984) affirment, en effet, que les délinquants commettent généralement des crimes dans le quartier où ils habitent. D'autres prétendent que la majorité des délinquants opèrent à l'extérieur de leur quartier, mais qu'ils sont peu enclins à parcourir de longues distances pour commettre leur crime (Gabor et Gottheil, 1984 ; Wiles et Costello, 2000). Ces chercheurs ont démontré que lorsque les délinquants se déplacent pour commettre des crimes, c'est, dans un peu plus de la moitié des cas (55%), dans la même ville, et que ceux qui sortent de leur ville de résidence ne se rendent souvent que dans la ville voisine (Gabor et Gottheil, 1984 ; Wiles et Costello, 2000).

Ouimet, Tremblay et Morselli (1997) ont étudié la criminalité sur l'île de Montréal et rapportent qu'entre 10% et 15% des suspects identifiés par la police habitaient à l'extérieur de l'île et que près de 7% d'entre eux venaient d'une autre province ou d'un autre pays. En terme de distance, ces 10% à 15% qui viennent de l'extérieur de la ville de Montréal ont parcouru en moyenne 100 kilomètres pour se rendre sur l'île de Montréal et y commettre un crime (44% venaient d'une ville voisine). Au total, 57% des suspects identifiés ont commis des crimes dans le secteur d'un poste de quartier où ils n'habitent pas et cette proportion est de 51% pour les délinquants juvéniles.

Ces distances relativement courtes parcourues par les délinquants pour commettre leur crime sont surtout expliquées par la théorie des activités routinières (Cohen et Felson, 1979). Wiles et Costello (2000) affirment que la plupart des déplacements associés aux crimes ne sont pas effectués, à l'origine, pour commettre des crimes. Les opportunités sont davantage rencontrées lors des activités routinières conventionnelles plutôt que le résultat d'une recherche active de cibles potentielles. Suite à des entrevues menées auprès de délinquants appréhendés, Wiles et Costello (2000) ont identifié que le quartier où se commettent les crimes n'est choisi dans ce but spécifique que dans le tiers des cas; le reste du temps, il

l'est en raison du style de vie non criminel et des déplacements quotidiens selon les lieux de résidence, de travail et de loisirs.

Le crime est une activité souvent non planifiée, qui s'effectue selon la connaissance de l'espace et l'accessibilité géographique des cibles (Brantingham et Brantingham, 1984 ; Cusson, 1998 ; Gottfredson et Hirchi, 1990 ; Rengert, 1989 ; Rhodes et Conly, 1981). Bien que les chercheurs constatent que la plupart des criminels n'opèrent pas uniquement dans les espaces dont ils ont une bonne connaissance, ils soutiennent que, en général, ils préfèrent les endroits qui leur sont familiers (Brantingham et Brantingham, 1984 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Rhodes et Conly, 1981). Le choix de la cible dépend beaucoup de la connaissance criminelle d'un espace (Rengert, 1989), et cette connaissance s'acquiert au gré des activités quotidiennes conventionnelles.

Eck (1992), qui s'est intéressé à la mobilité des trafiquants de drogues, amène une nuance dans la mesure de la distance parcourue en y incluant la récidive. Il mesure d'abord les distances entre la résidence et le lieu du crime (qu'il nomme « contact initial ») et y trouve, comme l'ensemble des autres chercheurs s'étant intéressés à la mobilité des criminels, une très courte distance reliant ces deux points (75% à moins de 1 mile). Il croit alors qu'il est presque impossible que les criminels n'opèrent qu'entre ces deux points et qu'ils doivent sans doute opérer dans un espace plus large. Afin d'obtenir une meilleure image de leur mobilité, il utilise les « recontacts », soit l'ensemble des arrestations survenues dans les six mois suivants le « contact initial », tous crimes confondus. Il découvre alors que la distance moyenne entre les « recontacts » et le lieu de résidence est deux fois plus grande, bien qu'encore relativement courte (2 miles), que celle entre le lieu de résidence et le lieu du « contact initial ». De plus, la distance entre le « contact initial » et les « recontacts » est plus grande que celle entre le « contact initial » et la résidence.

Le lieu d'une seule arrestation ne semble donc pas représentatif de la mobilité spatiale des délinquants. Les résultats de Eck (1992) supposent que plus on commet de crimes, plus on les commet loin, ce qui diverge des résultats obtenus lors d'analyses sur des taux de crimes agrégés, où le nombre de crimes diminue quand la distance augmente (Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984; Eck, 1992 ; Phillips, 1980 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). Toutefois, Eck (1992) n'a pas mesuré la distance en fonction du nombre de « recontacts », qui s'échelonnaient entre un et dix au cours des six mois suivant le « contact initial ».

Eck (1992) ne mentionne rien non plus quant à la direction des déplacements. Si toutes les arrestations sont effectuées dans la même direction par rapport à la résidence, on peut croire que les trafiquants de drogues étudiés par Eck opèrent à une distance moyenne de deux miles de leur résidence, mais si chaque arrestation est faite dans une direction différente, on peut soulever l'idée d'un périmètre ou d'un rayon d'opération. Brantingham et Brantingham (1984) abordent cette idée lorsqu'ils affirment qu'en général les délinquants commettent leur crime dans un périmètre englobant leurs lieux de résidence, de travail et leur principal lieu de loisir, mais elle n'est jamais soulevée par les chercheurs qui mesurent directement les distances parcourues pour commettre des crimes.

2.2. Le type de crime

Les résultats des études portant sur la distance parcourue pour commettre des crimes convergent tous dans le même sens : le type de crime est le meilleur prédicteur de la distance parcourue. Les crimes contre la propriété impliquent une plus grande distance parcourue par rapport au point d'origine (lieu de résidence) que les crimes contre la personne (Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Pyle, 1974; Reppetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). Et les crimes de marché, notamment le trafic de

drogues, impliqueraient une distance inférieure à l'ensemble des crimes d'appropriation (Eck, 1992) (Voir Tableau 1).

Plusieurs chercheurs affirment que le degré de mobilité reflète la motivation des criminels et que cette motivation varie selon le type de crime. Une plus grande mobilité reflète un plus haut niveau de sélectivité et de rationalité, alors qu'une mobilité limitée implique une plus grande impulsivité (Brantingham et Brantingham, 1981 ; Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Rhodes et Conly, 1981). Pour les crimes de prédation, plus le crime est instrumental, orienté vers le profit, planifié, plus les gens vont se déplacer, comparativement aux crimes plus affectifs, plus spontanés, comme les agressions sexuelles ou les voies de fait, où la distance parcourue est plus restreinte (Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Rhodes et Conly, 1981). Dans le même sens, dans le cas des vols qualifiés, la distance parcourue pour des vols armés et des vols non armés diffère significativement, respectivement 36% et 26% commis à moins de 1 mile du lieu de résidence (Capone et Nichols, 1976). Capone et Nichols (1976) expliquent cette différence par la spontanéité et la prédominance des déplacements à pied dans les vols qualifiés non armés, et par la nature planifiée et l'utilisation plus fréquente d'un véhicule dans les vols armés.

Il y aurait donc deux rationalités en jeu dans la prise de décision de commettre un crime, et la distance que la personne est prête à parcourir serait fonction de la rationalité en cause (Rhodes et Conly, 1981). Une rationalité plus affective engendre des crimes de violence, souvent impulsifs, commis non loin de chez soi, alors qu'une rationalité plus instrumentale engendre des crimes orientés vers le profit, nécessitant une plus grande planification et qui, souvent, doivent être commis plus loin de la résidence, en fonction des opportunités. Wiles et Costello (2000) donnent l'exemple des vols de voitures pour illustrer ce fait. Ceux qui commettent des vols d'utilisation¹ (communément appelé *joyride*) dont la rationalité est plutôt affective, commettent leur larcin plus près de leur résidence,

¹ Le vol d'utilisation est une expression empruntée à Tremblay, Cusson et Clermont (1992).

alors que ceux qui volent des voitures pour la revente, dont la rationalité est plus instrumentale, se déplacent davantage pour commettre leur vol. Les revendeurs auraient des contraintes dans le choix de la cible que les voleurs pour l'usage n'ont pas, comme la marque de la voiture par exemple. Le caractère local des crimes serait donc fonction du type de crime en raison de la recherche plus ou moins importante d'opportunités criminelles ou de cibles attrayantes (Capone et Nichols, 1976 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Ouimet, 2000).

Quant aux crimes de marché, ils sont généralement commis plus près du lieu de résidence que l'ensemble des autres crimes, et ce, même si l'on considère la récidive (Eck, 1992). Eck (1992) conclut que la distance entre la résidence du trafiquant et le lieu de transaction est courte, en partie, mais pas exclusivement, parce plusieurs trafiquants opèrent directement de leur domicile. En effet, dans 57% des cas étudiés par Eck (pour les « contacts initiaux »), l'arrestation a lieu à la résidence du trafiquant. Lorsqu'on retire ces cas, 47% des arrestations sont effectuées à moins de 1 mile du lieu de résidence et 77% à moins de 5 miles.

2.3. Les caractéristiques des délinquants

Les chercheurs qui se sont penchés sur les caractéristiques des délinquants en lien avec la distance parcourue à partir du lieu de résidence pour commettre des crimes se sont surtout attardés à l'âge des délinquants, au sexe, au statut marital et au travail légitime.

Les résultats de la majorité des études démontrent que la distance parcourue pour commettre des crimes est positivement corrélée à l'âge du délinquant (Baldwin et Bottoms, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Rhodes et Conly, 1981), alors que d'autres affirment le contraire (Wiles et Costello, 2000). Wiles et Costello (2000) ont recensé plusieurs études traitant du sujet et affirment que la distance parcourue par les criminels a augmenté de façon généralisée depuis les trente dernières années, et que la relation positive entre l'âge et la distance

constatée depuis s'estompe et même s'inverse. Ils expliquent cet état de fait par l'augmentation de la mobilité des gens en général et par l'accessibilité de plus en plus grande aux voitures. Selon une étude de Ouimet, Tremblay et Morselli (1997), qui ont recensé l'ensemble des études sur le sujet depuis 1970, l'augmentation dans le temps de la mobilité en général est bien réelle, à tout le moins à Montréal et dans les grands centres urbains nord-américains. La mobilité en général a augmenté avec les services de transport en commun et les voitures de plus en plus nombreuses. Comme beaucoup de crimes seraient commis au cours d'un déplacement à l'origine non criminel, l'augmentation de la mobilité spatiale en général entraîne assurément l'augmentation de la mobilité criminelle. Gabor et Gottheil (1984) mentionnent sur ce point que les patterns de mobilité spatiale des délinquants ne sont pas radicalement différents de ceux des non délinquants de même statut socio-économique.

Phillips (1980), quant à lui, trouve que la distance augmente avec l'âge de façon quasi linéaire. Toutefois, son étude porte sur des délinquants juvéniles âgés entre 10 et 17 ans. Il explique cette augmentation de la distance parcourue par l'élargissement du réseau social qui s'opère quand l'adolescent vieillit, tant en nombre de personnes qu'en distance, en plus de l'accès aux automobiles qui n'était pas possible avant. Somme toute, la distance moyenne parcourue par les délinquants juvéniles de 17 ans étudiés par Phillips (1980) est relativement similaire à la distance moyenne retrouvée par d'autres chercheurs qui ont analysé des échantillons de délinquants adultes. Il est fort probable que les patterns de mobilité des adolescents diffèrent de ceux des adultes. Phillips (1980) et Eck (1992) sont les seuls à s'être attardés à la mobilité dans les crimes de marché et ils arrivent à des conclusions tout à fait différentes. Phillips (1980), qui a étudié un échantillon de juvéniles, arrive à une distance moyenne deux fois plus élevée que celle identifiée par Eck (1992), qui s'est concentré sur un échantillon composé uniquement d'adultes. Cette variance peut être due au fait qu'une grande partie de l'échantillon de Eck (1992) opérait à domicile, ce qui est moins probable chez les délinquants juvéniles, en raison de la présence parentale plus ou moins dissuasive.

Diverses caractéristiques sociodémographiques et économiques, autres que l'âge, influencent la distance parcourue pour commettre des crimes. Les hommes (Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980), les gens mariés (Gabor et Gottheil, 1984) et avec un emploi stable (Wiles et Costello, 2000) parcourent de plus grandes distances par rapport à leur lieu de résidence pour commettre leur crime que les femmes, les célibataires et les gens sans emploi.

Wiles et Costello (2000) expliquent la courte distance parcourue pour commettre des crimes par le manque d'habiletés nécessaires à l'entreprise de grands déplacements. Dans leur échantillon, les délinquants persistants ont peu de contacts avec le travail légitime et manquent de ressources pour poursuivre des loisirs stables. Leur point d'ancrage principal est donc leur résidence. Leur vie est largement irrégulière, spontanée et non structurée, leurs points d'ancrage secondaires sont donc souvent temporaires. Ils décrivent le délinquant à faible mobilité criminelle comme une personne impulsive qui commet des crimes peu planifiés et près de son domicile, en raison de son manque d'habiletés, de connaissances et de ressources personnelles et matérielles (Wiles et Costello, 2000). Ils ouvrent ainsi la porte sur le fait que les délinquants qui parcourent de plus grandes distances seraient des gens avec plus d'habiletés sociales et de ressources diverses. Ces délinquants performants font partie d'un échantillon qui n'a jamais été étudié en fonction de sa mobilité spatiale.

3. Lien entre facteurs de mobilité résidentielle et facteurs de mobilité criminelle

Lorsqu'on compare les caractéristiques personnelles des individus issues des études traitant de la mobilité résidentielle à celles issues des études sur la mobilité criminelle, elles sont aux antipodes. Les caractéristiques personnelles qui prédisent la stabilité résidentielle prédisent une mobilité criminelle accrue. Deux hypothèses peuvent être envisagées. Premièrement, les gens à forte mobilité résidentielle seraient trop dépourvus de ressources pour planifier et investir les efforts nécessaires pour se déplacer, alors que les gens stables du point de vue

résidentiel possèderaient plus de ressources, tant personnelles, sociales que financières, qui leur permettraient d'investir ce capital dans la commission de crimes mieux structurés et plus éloignés. Deuxièmement, les gens à forte mobilité résidentielle, puisqu'ils changent de lieu de résidence régulièrement, n'auraient pas réellement besoin de quitter leur environnement immédiat pour dénicher des opportunités attrayantes, puisque c'est l'environnement lui-même qui change lors de déménagement. Contrairement aux gens plus stables au plan résidentiel, il ne leur serait pas nécessaire d'élargir leur horizon spatial pour trouver des opportunités criminelles intéressantes.

Si la première hypothèse s'avère juste, on devrait retrouver chez les plus mobiles au plan criminel (et plus stables au plan résidentiel) des crimes plus lucratifs et/ou moins risqués, parce que l'investissement dans le déplacement, qu'il soit social, financier ou temporel, pour qu'il ait lieu, doit être profitable. Si, au contraire, la deuxième hypothèse s'avère plus plausible, il ne devrait pas y avoir de différences si nettes dans les performances entre les plus mobiles et les plus stables au plan criminel et résidentiel, puisque dans les deux cas, la mobilité, quelle qu'elle soit, rend possible l'accessibilité aux opportunités criminelles. Si la mobilité spatiale varie selon les caractéristiques individuelles et selon les types de crimes, la mobilité spatiale devrait être liée aux performances différentielles des délinquants.

4. Mobilité spatiale et réussite criminelle

Dans une perspective de choix rationnel, la décision de commettre un crime plutôt qu'un autre, et dans un lieu précis plutôt qu'un autre, est fonction des préférences et des capacités des individus et des conjonctures économiques qui modulent les opportunités de gains (légaux et illégaux) et les coûts du crime (risque d'échec) (Fougère et coll., 2004).

Pour qu'une opportunité criminelle soit attrayante, elle se doit d'être bénéfique, peu risquée et de ne demander que peu d'effort (Felson 1998 ; Cusson 1998). Or,

le fait de parcourir une distance plus ou moins grande pour commettre un crime semble un effort que peu de délinquants sont prêts à fournir (Brantingham et Brantingham, 1984). Comme l'évaluation de l'attrait d'une cible potentielle inclut tant le profit anticipé, le risque d'appréhension que l'effort nécessaire, c'est l'attrait de la cible potentielle qui permet de surmonter, en partie, l'effet d'inhibition de la distance et motive les gens à se déplacer pour commettre des crimes (Capone et Nichols, 1976). Les délinquants qui prennent la peine de se déplacer seraient donc plus susceptibles de commettre des crimes plus payants et/ou moins risqués que ceux qui commettent leurs crimes dans leur quartier de résidence.

Par contre, les bénéfices anticipés seraient directement corrélés au degré de risque que présente la commission d'un crime (Rhodes et Conly, 1981). Plus les crimes sont lucratifs, plus les gens sont prêts à prendre des risques pour les commettre. Rhodes et Conly (1981) affirment non seulement que la distance est un indicateur du degré de planification, mais également un indicateur de la propension à prendre des risques. Ceux qui se déplacent davantage pour commettre leur crime seraient plus enclins à prendre des risques. Morselli et Tremblay (2004) ont mesuré l'impact de la propension à prendre des risques sur la réussite criminelle et ils concluent que le manque de contrôle de soi ne constitue pas un handicap à l'atteinte de revenus criminels élevés et que, au contraire, il entraîne des gains plus substantiels, particulièrement pour les délinquants impliqués dans la criminalité contre les biens. Les gains retirés des activités criminelles contrebalanceraient, en quelque sorte, les risques encourus.

Piliavin, Gartner, Thornton et Matsueda (1986) dans une étude incluant à la fois les risques perçus et les gains anticipés dans le calcul rationnel du délinquant dans la décision de commettre ou non un crime, arrivent à la conclusion que les gains ont davantage d'influence dans le choix rationnel que les coûts anticipés. À l'instar de ce constat, les auteurs qui se sont intéressés aux gains criminels n'ont identifié aucune relation significative entre les revenus criminels et les coûts

pénaux découlant du crime. Ils constatent également que les délinquants qui ont atteint les plus hauts revenus criminels n'ont pas fait augmenter leurs coûts d'incarcération (Morselli et Tremblay, 2004 ; Robitaille, 2002 ; 2004 ; Tremblay et Morselli, 2000). Robitaille (2002), explique que « les coûts n'augmentent pas dans les mêmes proportions que les gains [...] plus les gains sont élevés, moins les sentences imposées semblent capables d'être dissuasives » (p.57). Il mentionne également que des revenus élevés prédisent la récidive et que cette tendance s'accroît au fur et à mesure que les gains criminels augmentent. Il affirme que « cela peut se comprendre aisément si nous considérons que les coûts du crime n'augmentent pas de façon proportionnelle aux gains » (p.66). C'est donc dire que les délinquants qui parviennent à des gains criminels substantiels sont également en mesure d'atténuer les coûts pénaux du crime. Morselli et Tremblay (2004) constatent eux aussi que l'intensité des activités délinquantes est liée aux revenus, que plus les délinquants sont actifs, plus leurs revenus augmentent, sans pour autant faire augmenter les coûts.

Si les crimes orientés vers le profit sont commis plus loin que les crimes de violence, la distance est donc influencée par la recherche d'un gain. Non seulement les crimes contre la propriété impliquent une plus grande distance que les crimes contre la personne, mais plusieurs auteurs prétendent également que dans le cas de crimes contre la propriété, la distance augmente quand le profit réel ou anticipé augmente (Capone et Nichols, 1976 ; Pyle, 1974 ; Reppetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981). Si la mobilité augmente avec le nombre de crimes (Eck, 1992) et que le nombre de crimes fait augmenter le revenu criminel (Morselli et Tremblay, 2004), vraisemblablement, la distance parcourue pour commettre des crimes devrait être liée aux revenus criminels. Par contre, les études ayant traité du lien entre revenus criminels et mobilité traitent de revenus anticipés sur la base du type de crimes commis. Personne n'a jamais vraiment vérifié si ceux qui ont des revenus criminels plus élevés vont réellement plus loin pour commettre leur crime. Dans le même sens, ceux qui parlent de coûts du crime dans l'étude de la mobilité parlent souvent de risques perçus, au mieux, ils incluent les antécédents

criminels. Il devient nécessaire d'étudier la mobilité en lien avec les revenus déclarés et les coûts réels du crime si l'on veut déterminer l'impact de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle.

Certains suggèrent que la mobilité permet, entre autre chose, de diminuer les risques encourus par des conduites criminelles, en raison de l'anonymat qui prévaut dans les lieux où la personne n'habite pas. Jacobs (1996) a interrogé un échantillon de 40 vendeurs de crack actifs dans les rues de centres urbains américains, afin d'identifier les techniques utilisées par ces vendeurs pour éviter d'être appréhendés par la police. Il rapporte qu'une des meilleures techniques est la mobilité. Le fait de changer son point de vente d'endroit et de se déplacer dans la ville renforce le caractère insaisissable et évasif des délinquants.

Cependant, certains auteurs affirment que les crimes sont régis par le « principe du moindre effort » (Cohen et Felson, 1979 ; Felson et Clarke, 1998) et que la mobilité comme façon d'éviter les coûts requiert un minimum d'efforts qui ne seraient habituellement pas fournis par les délinquants (Jacobs, 1996). Les coûts probables d'une arrestation ne semblent donc pas suffisamment menaçants pour qu'il soit nécessaire de se déplacer pour éviter d'être repéré. Somme toute, une personne continuellement en mouvement devrait être en mesure d'éviter certains coûts du crime puisqu'elle demeure ainsi plus anonyme et devient plus difficile à détecter et à identifier.

Le capital social des délinquants serait également un facteur important de réussite criminelle. Plus les réseaux de contacts sont riches en capital social, plus les revenus des délinquants augmentent, particulièrement lorsqu'il s'agit de délinquance de trafic (Hagan et McCarty, 1996 ; Morselli et Tremblay, 2004).

Certains chercheurs se sont penchés sur le lien entre le réseau de co-délinquants, en terme de participation directe aux crimes, et la mobilité spatiale. La présence de complices dans les délits serait liée à une plus grande mobilité et les crimes

commis avec des complices seraient perpétrés à une distance moyenne deux fois plus grande que les crimes commis seul (Gabor et Gottheil, 1984). Cette distance plus grande liée au réseau serait telle en raison de l'utilité que l'on fait du réseau de contacts. La principale raison qui pousse les délinquants à s'associer entre eux est d'augmenter l'étendue et la valeur des opportunités criminelles (Tremblay, 1993). Comme l'étendue, telle que Tremblay la conçoit, peut vraisemblablement être de nature géographique, un réseau de contacts plus vaste amène des opportunités également plus vastes. Le réseau, lorsqu'il est formé de personnes de confiance est également une forme de garantie de sécurité et de réussite, par l'improbabilité relative de trahison et de dénonciation. La présence ou non du réseau criminel aurait un impact direct sur la mobilité criminelle chez ceux qui veulent augmenter leur revenus illicites tout en maintenant au plus bas les risques d'arrestation (Eck, 1995).

Le réseau de contacts serait aussi lié à la mobilité résidentielle des délinquants. Tremblay (1993), dans une étude portant sur la recherche de partenaires fiables dans le crime, affirme que la mobilité a une influence sur la rencontre de complices, que les patterns variés dans la distribution résidentielle des délinquants structurent, du moins partiellement, leur recherche de partenaires. Il rapporte que peu de tentatives d'estimation de l'impact des patterns de mobilité résidentielle sur la recherche de co-délinquants ont été faites. Il fournit tout de même une ébauche préliminaire : par l'augmentation généralisée de la mobilité des gens et, par conséquent, un accès plus large aux opportunités criminelles, le besoin de trouver des partenaires pour augmenter l'accessibilité aux opportunités devient moins nécessaire. Les délinquants à forte mobilité résidentielle auraient donc un besoin plus limité d'entretenir un réseau de contacts important que les criminels plus stables au plan résidentiel.

Eck (1995) a étudié la géographie des marchés de drogues sous cette perspective des réseaux criminels. Il affirme que le besoin d'équilibre entre l'accessibilité et la sécurité est le problème majeur dans la vente au détail de produits illicites et

que les façons de résoudre ce problème entraînent des conséquences sur la distribution géographique des marchés illicites. Il y aurait, dans les marchés de biens et de services illicites, deux stratégies pour balancer risques et profits : 1) Se limiter aux personnes que l'on connaît ou à des personnes connues par ses connaissances (solution réseau) ; 2) Étendre son marché à des étrangers (solution des activités routinières). Ces deux stratégies ont des effets très différents sur les patterns géographiques des marchés de produits illicites. À profits et à risques égaux, l'étendue du réseau de contacts serait directement liée à l'étendue géographique des marchés de drogues.

Solution réseau : Le fait de ne transiger qu'avec des gens connus et d'éviter les étrangers amène une plus grande sécurité. Ce n'est certes pas infaillible, mais c'est toujours plus sûr de transiger avec des gens sur lesquels on a des informations. La principale caractéristique des marchés qui optent pour la solution de réseau social est qu'ils n'ont pas besoin d'un endroit en particulier, ils peuvent se trouver n'importe où. Ils sont donc très étendus, ils couvrent un grand territoire parce que la densité est très faible. Il est ainsi plus difficile pour un étranger ou pour la police d'infiltrer le réseau. Plus le réseau de contacts est vaste, plus le territoire couvert par le marché est vaste.

Solution des activités routinières : Dans ce cas de figure, les vendeurs vendent à des inconnus et les acheteurs achètent à des inconnus. Cela augmente les ventes des vendeurs et augmente le nombre d'endroits où les acheteurs peuvent contacter des vendeurs. Mais comme le lien n'est pas initié par un réseau, il est plus difficile de rentrer en contact en toute sécurité. Les marchés doivent donc être situés dans des endroits où des activités légitimes routinières se déroulent. Ces lieux légitimes favorisant les marchés illicites doivent être familiers aux vendeurs et aux acheteurs, être reconnus pour cela, et ne pas être trop grand ni trop loin des centres névralgiques des villes (comme les centres d'achats ou les stations de métro). Il devient alors sécurisant et rentable d'être continuellement au même endroit. Plus les vendeurs bougent, plus ils perdent des occasions, et comme il

n'y a aucune sécurité apportée par le réseau, la relative immobilité des vendeurs peut apporter la sécurité physique au point de vente par la connaissance des lieux.

5. Conclusion

De l'ensemble des études recensées ayant traité de la mobilité spatiale de délinquants, six principaux constats peuvent être dégagés et permettent d'ébaucher certains patterns de mobilité spatiale :

1. La grande majorité des mouvements des délinquants pour commettre des crimes sont relativement courts et les délinquants commettent généralement des crimes dans le quartier ou la ville où ils habitent. La connaissance préalable du lieu de crime et sa proximité sont déterminantes dans les choix des lieux de crimes faits par les délinquants, car les opportunités sont davantage rencontrées lors des activités routinières conventionnelles plutôt que le résultat d'une recherche active de cibles potentielles.
2. Le type de crime est le meilleur prédicteur de la distance parcourue pour commettre un crime. Les crimes contre la propriété sont habituellement perpétrés plus loin par rapport au lieu de résidence que les crimes contre la personne et que les crimes de trafic.
3. Les facteurs individuels qui prédisent la stabilité résidentielle prédisent également une mobilité criminelle accrue. Les délinquants plus âgés, mariés, avec des enfants et un emploi stables seraient plus stables au plan résidentiel tout en étant plus mobiles au plan criminel.
4. À un niveau agrégé, plus la distance séparant le lieu de résidence et le lieu du crime augmente, plus le nombre de crimes diminue, alors que mesurée

sur la base de la récidive individuelle, la distance augmente avec le nombre de crimes.

5. La distance parcourue pour commettre des crimes est liée aux revenus anticipés et aux coûts du crime. Les délinquants qui prennent la peine de se déplacer seraient plus susceptibles de commettre des crimes plus payants et/ou moins risqués que ceux qui commettent leur crime dans leur quartier de résidence.
6. L'ampleur du réseau criminel aurait un impact direct sur la mobilité criminelle chez ceux qui veulent augmenter leurs revenus illicites tout en maintenant au plus bas les risques d'arrestation. La présence de complices dans les délits serait liée à une plus grande mobilité criminelle.

À la lumière de ces conclusions, ce mémoire veut, par l'étude de la mobilité spatiale, déterminer les principaux prédictors de mobilité et les impacts de la mobilité sur la réussite criminelle. La mesure de la mobilité spatiale, contrairement à ce que l'on retrouve dans l'ensemble des études, portera non pas sur des données policières d'un territoire déterminé, mais sur la mobilité déclarée par des contrevenants. Les analyses porteront sur un échantillon de délinquants incarcérés dans des pénitenciers québécois ayant déclaré avoir participé à des crimes orientés vers le profit au cours d'une période de référence de trois ans précédant leur incarcération.

Au Chapitre 2, la méthodologie utilisée sera présentée, notamment la conception et l'opérationnalisation des indicateurs de mobilité spatiale, ainsi que la description des différents facteurs susceptibles d'être liés à une mobilité plus ou moins grande et qui, dans les analyses ultérieures, seront étudiés en fonction des indicateurs de mobilité.

Au Chapitre 3, l'effet de facteurs individuels de stabilité sur la mobilité spatiale sera mesuré, ainsi que le lien qui unit les deux dimensions de la mobilité, résidentielle et criminelle, pour finalement arriver à un modèle explicatif des variations de la mobilité spatiale selon l'impact de différents facteurs individuels de stabilité. Les facteurs de stabilité étudiés sont l'âge, le statut civil, le fait d'avoir des enfants, d'avoir occupé un emploi légitime et les revenus légitimes.

Au Chapitre 4, c'est l'impact de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle qui sera investigué. Deux indicateurs de réussite seront étudiés : les gains criminels et les coûts du crime, ainsi que deux facteurs de réussite criminelle : le nombre de contacts dans le réseau criminel et la nature et la fréquence des crimes (les lambdas). Ces quatre dimensions seront d'abord étudiées individuellement en fonction de la mobilité spatiale puis, dans un deuxième temps, un modèle explicatif de la réussite criminelle sera élaboré afin de déterminer l'impact de la mobilité spatiale sur les gains et les coûts du crime et l'impact combiné des différentes mesures d'engagement criminel sur la réussite.

CHAPITRE 2
MÉTHODOLOGIE

MÉTHODOLOGIE

Cette étude sur la mobilité spatiale des délinquants porte directement sur les individus, contrairement à l'ensemble des études antérieures qui portent essentiellement sur un territoire donné. Par cette méthode d'analyse, il devient possible d'identifier les caractéristiques individuelles liées à la mobilité et l'impact de la mobilité sur la réussite criminelle. Cette étude ne s'intéresse pas réellement à la distribution spatiale des crimes, mais cherche plutôt à déterminer pourquoi certains individus se déplacent davantage que d'autres et ce que cela engendre comme conséquences sur la réussite criminelle, indépendamment des caractéristiques des points d'origine et de destination.

Deux principales limites liées à l'utilisation d'un territoire donné comme unité d'analyse de la mobilité spatiale des délinquants ont été décelées et renforcent le choix d'utiliser les individus comme unité d'analyse.

Premièrement, la majorité des études qui utilisent un territoire défini pour étudier la distance parcourue par les délinquants portent essentiellement sur les délinquants locaux, c'est-à-dire les délinquants qui commettent des crimes dans la ville où ils résident (Capone et Nichols, 1976 ; Eck, 1992 ; Philipp, 1980 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). En se restreignant à un territoire précis, les crimes commis par des délinquants provenant de l'extérieur du territoire à l'étude, ou ceux perpétrés à l'extérieur de la ville étudiée par des résidents de ce territoire sont généralement retirés de l'échantillon analysé. Ces études ne portent donc pas sur les individus qui parcourent les distances les plus grandes pour commettre leur crime et qui vont jusqu'à changer de ville, de région, voire de province ou de pays. On peut présumer que les délinquants qui parcourent une grande distance pour commettre un crime ont des caractéristiques différentes de ceux qui se contentent de rester dans leur ville ou leur propre quartier. De ce fait, les distances relativement courtes retrouvées par les chercheurs qui se sont penchés sur la mobilité des délinquants ne surprennent guère, puisqu'ils retirent souvent automatiquement de leur échantillon les délinquants les plus mobiles.

Deuxièmement, en étudiant un territoire plutôt que les individus, on est confronté à la nécessité d'utiliser les données officielles pour identifier les lieux où les crimes sont commis, pour ensuite les associer à un lieu de résidence. On étudie ainsi la mobilité sur la base d'un seul crime par individu. Eck (1992) a intégré la notion de récidive dans son étude sur la mobilité des délinquants et rapporte qu'ainsi, on retrouve des distances moyennes deux fois plus grandes. La présente étude, en se basant sur les individus, permet de calculer la distance parcourue pour l'ensemble des crimes commis par chaque personne au cours d'une période de trois ans, et non pas la distance par crime, indépendamment de qui le commet. Dans le même sens, comme l'étude d'un territoire nécessite l'utilisation des statistiques policières, cela limite l'investigation aux crimes connus des autorités. En utilisant la délinquance auto-révélee, cette étude porte sur l'ensemble des crimes commis par chacun des répondants interrogés. Ce qui permet d'obtenir un portrait beaucoup plus complet de la mobilité spatiale des délinquants, de l'étudier en fonction de l'ensemble des crimes commis et d'identifier des patterns criminels selon la performance, et non pas uniquement d'associer une distance à un crime précis.

1. Provenance des données

Les données utilisées dans ce mémoire proviennent d'un sondage mené à l'aide d'un questionnaire dirigé auprès d'une population d'hommes incarcérés dans des pénitenciers québécois. Le sondage mené en trois étapes (été 2000, hiver 2001 et été 2001) porte sur 287 détenus interviewés dans cinq pénitenciers (deux à sécurité minimum, deux à sécurité médium et un à niveaux de sécurité multiples).

Ce sondage a été mené par Carlo Morselli et Pierre Tremblay dans le cadre d'une étude plus large portant sur la réussite criminelle et les gains du crime². L'objectif du sondage était de se renseigner de manière détaillée, au moyen de calendriers

² Un article traitant ces données a déjà été publié : Morselli C. et P. Tremblay (2004) « Délinquance, performance et capital social : une théorie sociologique des carrières criminelles », *Criminologie*, 37 (2), 89-122.

mensuels, sur la situation financière des détenus au cours des trois années précédant l'actuelle incarcération. S'intéressant essentiellement à la délinquance lucrative, Morselli et Tremblay étudient la réussite criminelle sur la base des gains monétaires. La présente étude s'inscrit dans ce cadre de réussite criminelle, et veut l'analyser en fonction de la mobilité spatiale des délinquants, selon deux dimensions, la mobilité résidentielle et la mobilité criminelle. L'ensemble des variables utilisées dans ce mémoire a été pensé et opérationnalisé par ces chercheurs, alors que les variables relatives à la mobilité spatiale ont été conçues expressément pour ce mémoire.

2. Méthode d'échantillonnage et sous-échantillon pour cette étude

Les procédures d'échantillonnage qui ont mené aux entretiens sont les suivantes : d'abord, une liste de la population carcérale a été obtenue pour chacun des pénitenciers sélectionnés au moment de la phase d'entrevues, comprenant tous les détenus purgeant une sentence ayant débuté en 1993 ou plus tard. Chaque détenu a ensuite été numéroté et un échantillon aléatoire de détenus a été extrait pour chaque pénitencier. Les groupes de chercheurs sont ensuite entrés dans les pénitenciers ; que les détenus ont alors été appelés un par un et l'on a sollicité leur participation volontaire à la recherche. Pour 23 cas, la participation a été obtenue par une autre méthode : par sollicitation directe, hors de la liste de détenus préalablement sélectionnés ; par référence entre détenus ou par référence des membres du personnel des pénitenciers. Les détenus n'ont reçu aucune compensation en échange de leur participation.

Des 287 répondants participant à l'étude, seulement 194 seront considérés dans ce mémoire, et ce, pour diverses raisons. Premièrement, 19 personnes ont été retirées de l'échantillon parce que les questionnaires ont été jugés incomplets. Deuxièmement, des 268 cas restant, 48 ont également été retirés de l'échantillon puisqu'ils n'ont commis ou rapporté aucun crime orienté vers le profit. Troisièmement, des 220 répondants restant, 26 autres personnes ont été retirées en

raison de données manquantes sur la mobilité, ce qui donne un échantillon de 194 personnes.

Parmi les 26 personnes retirées de l'échantillon en raison de données manquantes sur la mobilité, deux cas concernent uniquement la mobilité résidentielle, 21 cas la mobilité criminelle et pour trois cas, les données sur les deux dimensions de la mobilité spatiale sont manquantes. Ces 26 répondants retirés de l'échantillon ne divergent pas significativement des autres ni en fonction de leur âge, ni du nombre de crimes commis, ni de leur sentence actuelle. Par contre, les répondants pour lesquels les données sur la mobilité spatiale ne sont pas disponibles déclarent un revenu criminel moyen nettement moins élevé que les autres, respectivement 362\$ et 31 172\$ (moyenne géométrique). Cependant, parmi ces 26 répondants retirés, 46% n'ont déclaré aucun revenu criminel pour les trois ans à l'étude, ce pourcentage est de 11% pour l'échantillon sélectionné.

3. Circonscrire la mobilité

La mobilité spatiale a été mesurée selon deux dimensions distinctes. Premièrement, la mobilité résidentielle, qui porte sur les changements de lieux de résidence, et deuxièmement, la mobilité criminelle, qui porte sur les déplacements effectués en vue de commettre des crimes. Le sondage utilisé permet de mesurer ces deux types de mobilité selon les villes où les répondants ont résidé et commis des crimes au cours de la période de référence de trois ans sur laquelle porte l'étude.

La mobilité résidentielle – Il a été demandé aux répondants d'identifier l'ensemble des villes dans lesquelles ils ont habité au cours de la période fenêtre de trois ans, ainsi que d'identifier la période associée à chacune de ces villes sur des calendriers mensuels. Les données sur la mobilité résidentielle sont donc spatio-temporelle, puisqu'on peut déterminer où une personne a résidé, quand et pendant combien de temps.

La mobilité criminelle – Pour ce qui est de la mobilité criminelle, il a été demandé aux répondants d'identifier l'ensemble des villes dans lesquelles ils ont commis des crimes au cours de la période fenêtre. Toutefois, ces villes ne sont pas rattachées à une période de temps, ni à un nombre ou à un type de crime en particulier. Les répondants ont donc nommé, tous crimes confondus, les villes où leurs crimes se sont déroulés.

4. Opérationnaliser la mobilité

Dans cette section, les méthodes d'opérationnalisation ayant mené à la transformation des données sur les noms de villes en variables de mobilité spatiale mesurables seront présentées. Deux principales mesures sont issues des données brutes, la propension à la mobilité résidentielle et criminelle et les distances parcourues par les répondants lors de déménagement et pour commettre des crimes.

4.1. Propension à la mobilité

Dans le cas de la mobilité criminelle, contrairement à la mobilité résidentielle, certains problèmes de standardisation des réponses ont été décelés, notamment le fait que les données ne sont pas toutes de la même unité. La majorité des répondants ont mentionné des noms de villes, certains des noms de quartiers (ex. Hochelaga-Maisonneuve) et quelques-uns des noms de MRC (municipalité régionale de comté, qui sont des sous-régions des régions administratives, comme la Beauce, Charlevoix ou Champlain), de régions administratives (ex. Gaspésie) ou même de provinces ou de pays. Par souci de standardisation, lorsqu'il s'agit de MRC ou de régions administratives, la plus grande ville du secteur mentionné, sur la base de sa population, a été considérée. Lorsqu'il s'agit d'une province ou d'un pays, la capitale a été utilisée, indépendamment de la population. La question des quartiers ne s'est retrouvée que dans le cas de la ville de Montréal.

Ils ont été utilisés tel quel dans le calcul des distances, puisque le logiciel de calcul utilisé le permettait (voir section 4.2. La distance).

À partir des noms de villes identifiées par les répondants, il est possible d'établir si les répondants ont eu, au moins une fois au cours de la période fenêtre de trois ans, de quelque façon que ce soit, une mobilité résidentielle (0=non, 1=oui), c'est-à-dire s'ils ont changé de villes de résidence au moins une fois. Les déménagements intra-ville ne sont pas considérés ici, puisque les répondants n'ont mentionné que les noms des villes où ils ont habité. Si certains d'entre eux ont déménagé à l'intérieur d'une même ville, cette information n'est pas disponible. Il a également été déterminé si les répondants ont eu, au moins une fois à l'intérieur de la période de référence, de quelque façon, une mobilité criminelle (0=non, 1=oui). S'est vu attribuer une mobilité criminelle tout répondant ayant mentionné au moins une ville où il a commis des crimes, mais où il n'a pas habité pendant les trois années précédant l'incarcération actuelle.

4.2. La distance

Pour connaître l'ampleur des déplacements, tant pour la mobilité résidentielle que pour la mobilité criminelle, la distance entre chaque paire de villes identifiées a été calculée, c'est-à-dire que si une personne mentionne, par exemple, avoir commis des crimes à Québec, à Montréal et à Sherbrooke, la distance entre chacune des villes est calculée, soit les distances entre Québec et Montréal, entre Québec et Sherbrooke et entre Montréal et Sherbrooke. Chacune de ces paires est appelée croisement.

Villes québécoises – La majorité des croisements implique des villes de la province de Québec. La distance entre les différentes villes québécoises où les sujets ont résidé et celles où ils ont commis leur crime est calculée à l'aide du logiciel de calcul de distance routière disponible sur le site Internet du Ministère des transports du Québec (Ministère des transports du Québec, 2004). Ce logiciel

donne, en kilomètres, la distance entre deux villes lorsqu'elle est parcourue par le réseau routier du Québec. Il permet de choisir les origines et les destinations des déplacements dans une liste de 1 545 localités du Québec accessibles par le réseau routier et par les services réguliers de traversiers, et permet de calculer les distances pour toutes les paires de localités québécoises.

Les distances sont calculées sur la base des chemins les plus courts en temps en tenant compte de la vitesse permise sur les routes et, au besoin, du temps d'attente estimé pour prendre le traversier et du temps de la traversée elle-même. Toutes les distances sont arrondies au kilomètre près. Le réseau routier est constitué de toutes les routes numérotées du Québec ainsi que des autres routes et artères constituant son réseau routier supérieur. Certaines routes ou rues locales et quelques chemins forestiers sont aussi inclus pour permettre de rejoindre un maximum de localités québécoises. Certaines routes de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sont également incluses pour assurer la desserte optimale des localités québécoises (Ministère des transports du Québec, 2004).

Bien que la dénomination des localités débute toujours par le nom officiel de la municipalité en vigueur au premier janvier 2003, le logiciel de calcul de distance routière du Ministère des transports du Québec permet de choisir des points d'origine et de destination constituant d'anciennes municipalités actuellement fusionnées. Certaines des plus grandes villes du Québec sont également subdivisées en secteur, même si ceux-ci ne constituent pas une ancienne ville. Compte tenu du fait que l'on ne possède que rarement cette information précise, excepté dans le cas de la ville de Montréal, le quartier centre-ville a été choisi pour calculer la distance entre deux villes subdivisées de cette façon dans le logiciel de calcul³.

³ Cela concerne les villes de Montréal, Québec, Gatineau, Laval et Sherbrooke.

Villes ontariennes – Certains répondants ont résidé et/ou commis des crimes dans la province de l'Ontario. Afin de calculer les distances routières entre les différentes villes de l'Ontario, un logiciel de calcul similaire à celui disponible sur le site Internet du ministère des transports du Québec a été utilisé. Il se retrouve sur le site Internet du ministère des transports de l'Ontario (Ministère de l'Ontario, 2004).

Villes canadiennes – Les distances routières entre les principales villes du Canada ont été déterminées à partir des tables de distances disponibles sur le site Internet du gouvernement du Canada (Gouvernement du Canada, 2004). Les données représentent la distance la plus courte via les routes principales et inclut l'itinéraire des traversiers. Elles sont arrondies au kilomètre près.

Villes américaines et internationales – Les distances entre les villes des pays autres que le Canada ont été calculées en ligne droite, et non par le réseau routier, à l'aide d'une table de calcul issu d'un Atlas (Atlas du Monde, 2002). Exception faite de quelques villes américaines se situant près de la frontière québécoise (ex. New York, Boston), dont les distances routières vers certaines villes québécoises et ontariennes sont disponibles sur les sites Internet des ministères des transports du Québec et de l'Ontario.

Une fois la distance de chaque croisement calculée, il devient possible de mesurer l'ampleur des déplacements effectués par chaque individu, tant au plan de la mobilité résidentielle que de la mobilité criminelle. Ces distances sont calculées de façon indépendante, c'est-à-dire les distances entre les croisements des villes de résidence d'une part, et d'autre part, les distances entre les croisements des villes où les crimes sont commis. La mobilité criminelle devrait être calculée par rapport à la distance maximale selon le lieu de résidence le plus près, mais cela apparaît peu réaliste, compte tenu du fait que les données temporelles sont indisponibles pour les lieux où les crimes sont commis. Il est possible de savoir

quand la personne a habité telle ou telle ville au cours de la période fenêtre, mais pas où et quand elle a commis tel ou tel crime.

Plusieurs mesures de la distance ont été effectuées : 1) La distance totale parcourue, c'est-à-dire la somme de tous les croisements. 2) La distance moyenne entre les croisements, soit la distance totale divisée par le nombre de croisements. 3) La distance moyenne entre les villes, soit la distance totale divisée par le nombre de villes. 4) Le diamètre, qui est la distance entre les deux villes les plus éloignées. 5) Le périmètre, soit la distance entre les villes formant un polygone englobant toutes les autres villes identifiées, dans les cas où trois villes ou plus sont mentionnées.

Le diamètre a finalement été sélectionné comme étant le meilleur indicateur de la mobilité spatiale. Le périmètre peut paraître à première vue plus intéressant et plus révélateur que le diamètre ; cependant, il implique la nécessité d'avoir habité ou commis des crimes dans au moins trois villes différentes, ce qui exclut une majorité de répondants. Seulement 43% des gens affirment avoir commis des crimes dans au moins trois villes et ce pourcentage tombe à 17% pour les villes de résidence. La distance totale et les distances moyennes ne seront pas non plus considérées davantage, car elles amplifient grandement la distance. Si une personne a, par exemple, habité Montréal, Québec et Amsterdam, la distance séparant les deux continents est considérée deux fois (deux croisements, Montréal/Amsterdam et Québec/Amsterdam) et encore davantage lorsque plusieurs villes québécoises sont mentionnées pour une seule ville internationale.

Les diamètres résidentiel et criminel se distribuent de façon très asymétrique (on note un important écart entre la moyenne et la médiane⁴) et ont été normalisés par transformation logarithmique (Log Base 10) pour deux principales raisons.

⁴ La moyenne du diamètre résidentiel est de 240 km et la médiane de 0 km, la moyenne du diamètre criminel est de 1080 km et la médiane de 40 km. Si l'on retire les gens qui ne se déplacent pas, la moyenne du diamètre résidentiel est de 588 km et la médiane de 105 km (n=79). Pour le diamètre criminel, la moyenne est de 1760 km pour les gens qui se déplacent et la médiane de 379 km (n=119).

Premièrement, cette procédure de compression paraît tout à fait appropriée dans l'optique où l'on considère le facteur temps. En effet, plus les sujets se déplacent vers des villes éloignées, plus la possibilité qu'ils utilisent un moyen de transport plus rapide que l'automobile, notamment l'avion, est grande. Donc, si l'on considère la distance parcourue comme un investissement de temps, le temps n'augmente plus de façon linéaire avec la distance et la distribution prend la forme du logarithme. Par exemple, le déplacement entre Montréal et Rimouski par le réseau routier (542 kilomètres en 5h30) est presque aussi considérable, en investissement de temps, que le déplacement entre Montréal et Vancouver par voie aérienne (4800 kilomètres en environ 6h00). La distance après transformation logarithmique pour le croisement Montréal/Rimouski est de 2,7 et de 3,7 pour le croisement Montréal/Vancouver. L'écart est ainsi fortement atténué. Deuxièmement, cette procédure permet de normaliser la distribution sans recourir à l'élimination des sujets ayant une mobilité considérable, et sans fixer de plafond à la distance qu'ils pourraient parcourir. L'**Annexe 1** présente les distributions des variables de diamètre résidentiel et de diamètre criminel, avant et après la transformation logarithmique. Les répondants qui n'ont jamais déménagés (n=115) et qui ont commis des crimes dans une seule ville (n=75), affichant de ce fait des diamètres de 0 kilomètre, seront conservés dans les analyses ultérieures.

4.3. La mobilité résidentielle

L'ensemble des variables de mobilité résidentielle qui seront utilisées dans cette étude est présenté au **Tableau 2**, soit la propension à la mobilité résidentielle, le nombre de villes de résidence et le diamètre résidentiel.

Près de 60% des gens ayant participé à l'étude n'ont pas déménagé au cours de la période fenêtre de trois ans (n=115). En moyenne, les répondants ont habité dans moins de deux villes différentes au cours de la période de référence et dans un maximum de six villes. Pour l'ensemble de l'échantillon, le diamètre moyen

entre les deux villes les plus éloignées où les répondants ont habité est de 240 kilomètres, soit l'équivalent de la distance entre Longueuil et Québec. Cette moyenne inclut toutefois les 115 répondants (59,3%) qui affirment ne pas avoir déménagé au cours de la période de référence. Lorsqu'on ne considère que les 79 personnes ayant changé au moins une fois de ville de résidence, la distance moyenne du diamètre est de 588 kilomètres, ce qui représente un peu plus de la distance entre Montréal et Toronto. Une fois le logarithme extrait (Log base 10), la moyenne géométrique du diamètre pour l'ensemble des répondants est de 7,4 kilomètres et de 135 kilomètres pour les 41% d'entre eux qui se sont déplacés, soit environ la distance entre Montréal et Trois-Rivières.

Tableau 2. Statistiques descriptives des variables de mobilité résidentielle

Variable	Description de la variable	Moyenne (moy. géo)	Écart-type	Asymétrie
Mobilité résidentielle	Le répondant a changé de ville de résidence au moins une fois au cours de la période fenêtre.	Non : 115 (59,3%) Oui : 79 (40,7%)		
Nombre de villes de résidence	Nombre de villes où la personne a résidé au cours de la période fenêtre.	1,68	1,542	1,741
Diamètre résidentiel	Distance, en kilomètres, entre les deux villes de résidence les plus éloignées.	240 km	793	4,503
Diamètre résidentiel ajusté	Log 10 (Diamètre résidentiel).	0,868 (7,38 km)	1,155	0,902
Diamètre résidentiel sans les zéros (n=79)	Diamètre résidentiel de ceux qui ont déménagé au moins une fois au cours de la période fenêtre.	588 km	1161	2,665
Diamètre résidentiel sans les zéros ajusté	Log 10 (Diamètre résidentiel sans les zéros).	2,131 (135 km)	,757	,360

4.4. La mobilité criminelle

Le **Tableau 3** présente l'ensemble des variables de mobilité criminelle. Rappelons ici que la variable Diamètre criminel, issue du calcul des distances, ne prend pas en considération les lieux de résidence, alors que la variable de propension à la mobilité criminelle (0=non, 1=oui) considère le lieu de résidence le plus près.

Moins du tiers des répondants ont commis des crimes uniquement dans des villes où ils ont résidé (n=58). En moyenne, les répondants ont commis des crimes dans trois villes différentes au cours de la période de référence, et dans un maximum de dix villes différentes.

Tableau 3. Statistiques descriptives des variables de mobilité criminelle

Variable	Description de la variable	Moyenne (moy. géo)	Écart-type	Asymétrie
Mobilité criminelle	Le répondant a commis des crimes dans au moins une ville où il n'a pas résidé au cours de la période fenêtre.	Non : 58 (29,9%) Oui : 136 (70,1%)		
Nombre de villes de crimes	Nombre de villes où la personne a commis des crimes au cours de la période fenêtre.	2,96	2,473	1,503
Diamètre criminel	Distance, en kilomètres, entre les deux villes les plus éloignées.	1080	2693	4,279
Diamètre criminel ajusté	Log 10 (Diamètre criminel).	1,572 (37 km)	1,423	,0158
Diamètre criminel sans les zéro (n=119 ⁵)	Diamètre criminel de ceux qui ont commis des crimes dans au moins deux villes au cours de la période fenêtre.	1760	3264	3,334
Diamètre criminel sans les zéros ajusté	Log 10 (Diamètre criminel sans les zéros).	2,563 (366 km)	,867	-,011

⁵ Bien que 136 personnes sont considérées comme ayant effectué un déplacement pour commettre des crimes, seulement 119 ont commis des crimes dans deux villes ou plus, les 17 autres personnes ont commis des crimes dans une seule ville, mais n'y ont jamais habité, c'est pourquoi on leur attribue un déplacement criminel, mais qu'aucune distance n'a été calculée.

Les répondants ont non seulement commis des crimes dans plus de villes qu'ils n'y ont résidé, mais également dans des villes plus éloignées. Le diamètre moyen séparant les deux villes les plus éloignées où des crimes ont été commis est, pour l'ensemble des répondants, de 1080 kilomètres. Ce diamètre moyen représente l'équivalent de la distance entre Québec et Windsor, soit une distance environ cinq fois plus grande que le diamètre résidentiel moyen. La moyenne géométrique du diamètre pour l'ensemble des répondants, obtenue par transformation logarithmique (Log base 10), est de 37 kilomètres, l'équivalent de la distance entre Longueuil et Laval. Lorsqu'on ne considère que les répondants ayant commis des crimes dans au moins deux villes différentes (n=119), le diamètre moyen entre les deux villes les plus éloignées est alors de 1760 kilomètres, soit l'équivalent de la distance entre Charlottetown et Toronto. Pour ces 119 répondants ayant commis des crimes dans au moins deux villes différentes, la moyenne géométrique du diamètre est de 366 kilomètres (Hull-Sherbrooke).

On peut immédiatement constater une importante différence entre la distance moyenne parcourue pour commettre des crimes retrouvée ici et celles issues de l'ensemble des études recensées précédemment. La distance moyenne issue des études antérieures ne dépasse pas les cinq kilomètres (voir le Tableau 1 au Chapitre 1), alors que la distance moyenne est ici de 37 kilomètres (moyenne réelle=1080 kilomètres). Cette grande disparité découle des choix méthodologiques de cette étude. Premièrement, cette étude porte sur l'ensemble des crimes commis sur une période de trois ans par chacune des personnes interrogées, et non pas sur la distance entre le lieu de résidence et le lieu du crime pour chacun des crimes. Deuxièmement, en ne se limitant pas à un territoire donné, les gens les plus mobiles et les gens provenant de l'extérieur sont ici considérés, contrairement à l'ensemble des études antérieures. En fait, les 58 personnes de l'échantillon (30%) qui n'ont pas changé de ville pour commettre des crimes correspondent en quelque sorte aux échantillons utilisés par les chercheurs qui étudient un territoire donné pour comprendre la mobilité des délinquants.

5. Variables supplémentaires : portrait de la mobilité spatiale

Afin de dresser un portrait plus étayé de la mobilité résidentielle et criminelle des répondants, deux autres mesures de la mobilité seront présentées à titre indicatif : l'ampleur géographique maximale des déplacements en fonction des paramètres frontaliers et la taille des villes, mesurée par la population.

5.1. L'ampleur géographique maximale des déplacements

À partir des distances calculées en kilomètres, on peut également catégoriser l'ampleur du déplacement selon les paramètres frontaliers existants, soit selon les régions administratives, les provinces et les pays. Cette façon relativement simple de catégoriser l'ampleur des déplacements ne permet pas de nuancer les distances à l'intérieur des catégories comme les diamètres le font, mais elle permet un aperçu rapide des patterns de déplacement des répondants. Les catégories de l'ampleur des déplacements sont les suivantes :

- 0) Aucun déplacement : une seule ville ;
- 1) Déplacement local : à moins de 50 kilomètres;
- 2) Déplacement provincial ; à 50 kilomètres et plus à l'intérieur du Québec;
- 3) Déplacement national : à l'extérieur du Québec, mais à l'intérieur du Canada ;
- 4) Déplacement continental : aux États-Unis ;
- 5) Déplacement international : à l'extérieur du continent nord-américain.

L'ampleur géographique de la mobilité résidentielle est calculée selon le déplacement maximal de la personne. Si une personne a habité dans deux villes ou plus au cours de la période fenêtre, l'ampleur du déplacement, tel que présentée, est attribuée selon la distance entre les deux villes les plus éloignées (diamètre). Par contre, l'ampleur de la mobilité criminelle est calculée par rapport à la distance maximale selon le lieu de résidence le plus près. Cette façon de calculer permet de pallier à cette lacune dans le calcul des distances en kilomètres, où le lieu de résidence n'est pas considéré. Par exemple, si une personne a habité

New York, Québec et Montréal au cours de la période fenêtre et qu'elle commet des crimes à New York et à Montréal, elle aura alors un déplacement résidentiel continental, mais un déplacement criminel provincial. Ou encore, si une personne habite Montréal et Québec et qu'elle commet des crimes à Montréal et à Québec, elle se verra attribuer un déplacement résidentiel provincial mais aucun déplacement criminel.

Cette classification est ainsi, car les données temporelles sont disponibles pour les villes de résidence, mais pas pour les villes où les crimes sont commis. Il est possible de savoir quand une personne a habité une certaine ville au cours de la période fenêtre, mais pas où elle a commis un crime en particulier. Cette façon de catégoriser les déplacements peut paraître réductrice à première vue; par contre, il s'est avéré que plusieurs répondants ont commis des crimes dans une seule ville, mais qu'ils n'y ont pas résidé. La codification choisie permet alors d'attribuer un déplacement criminel, même si les crimes ne sont commis que dans une seule ville.

Règle générale, lorsque la personne n'a pas déménagé ou n'a commis des crimes que dans les villes où elle a habité, on considère qu'il n'y a aucun déplacement. L'ampleur des déplacements à l'intérieur de la province de Québec est attribuée selon la distance entre les deux villes les plus éloignées (le diamètre). Un déplacement local est de l'ordre de 50 kilomètres ou moins et un déplacement provincial est de plus de 50 kilomètres, à l'intérieur d'une même province.

Lorsque la personne change de province à l'intérieur du Canada, le déplacement est national. Une exception particulière s'applique toutefois : dans le cas où une personne habite dans la région de l'Outaouais, près de la frontière ontarienne, à Hull par exemple, et que celle-ci déménage à Ottawa. Bien qu'il y ait changement de province, comme la distance qui sépare ces deux villes est relativement courte, le diamètre sera considéré. Par contre, lorsqu'une personne a

habité (ou commis des crimes) à Ottawa, mais pas en Outaouais, Ottawa est alors considéré comme une ville d'une autre province et la règle générale s'applique.

Lorsque quelqu'un se rend aux États-Unis, le déplacement est alors inconditionnellement continental. Un déplacement relativement court, par exemple, Montréal / New York qui, en terme de distance, serait considéré comme provincial, est considéré comme continental, puisqu'une frontière douanière est traversée et que cela suscite des implications différentes, tant en termes d'activités criminelles qu'au plan résidentiel. Tout déplacement à l'extérieur du Canada et des États-Unis est considéré comme un déplacement international.

Le **Tableau 4** présente la répartition des répondants selon l'ampleur maximale des déplacements, pour la mobilité résidentielle et pour la mobilité criminelle, selon les paramètres frontaliers existants.

Près de 60% des participants n'ont pas déménagé au cours de la période de trois ans précédant l'incarcération actuelle (n=115). Parmi ceux qui ont déménagé au moins une fois (n=79), 82% d'entre eux sont demeurés au Québec, 10% ont habité ailleurs au Canada, alors que seulement 8% ont quitté le pays pour résider à l'extérieur, dont la moitié aux États-Unis. Parmi les 136 répondants qui ont commis des crimes à l'extérieur de leur ville de résidence, 69% sont demeurés au Québec, 20% ont commis des crimes ailleurs au Canada, alors que 12% ont commis des crimes à l'extérieur du Canada, dont 80% à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Tableau 4. Ampleur géographique des déplacements résidentiels et criminels

Ampleur du déplacement	Déplacement résidentiel	Déplacement criminel
Aucun	115 (59,3%)	58 (29,9%)
Local	27 (13,9%)	49 (25,3%)
Provincial	38 (19,6%)	45 (23,3%)
National	8 (4,1%)	27 (13,9%)
Continental	3 (1,5%)	3 (1,5%)
International	3 (1,5%)	12 (6,2%)

Il avait déjà été démontré que les répondants sont généralement plus mobiles au plan criminel qu'un plan résidentiel. On peut maintenant affirmer que lorsque les répondants quittent le Québec, une fois sur trois c'est pour y habiter, le reste du temps c'est pour y commettre des crimes. Les auteurs qui ont étudié la mobilité criminelle ne conçoivent pas que les déplacements soient effectués dans l'unique but de commettre des crimes (Brantingham et Brantingham, 1984 ; Cohen et Felson, 1979 ; Wiles et Costello, 2000), mais leur idée repose sur les délinquants à très faible mobilité. On ne peut probablement pas transposer ces résultats aux criminels nationaux ou internationaux. De plus, près de la moitié des répondants, incluant ceux qui n'ont pas changé de ville pour commettre leur crime, ont commis des crimes à plus de 50 kilomètres de leur lieu de résidence (déplacement provincial). Ceci est nettement supérieur aux proportions retrouvées dans les études antérieures et démontre que les différentes façons de mesurer la mobilité ont un impact important sur l'échantillon recueilli. En se basant sur l'individu plutôt que sur un territoire, cette étude regroupe non seulement les gens à faible mobilité, mais également ceux à grande mobilité, souvent ignorés par les chercheurs.

5.2. Portrait des villes : la population

Afin de dresser un portrait plus complet des villes où les répondants ont habité et commis des crimes, et vers quels types de villes ils se déplacent, la population de chacune des villes nommées par les répondants a été identifiée. Les populations

de toutes les villes canadiennes sont issues des données du recensement de Statistique Canada de 2001. Dans les cas particuliers où les répondants ont identifié un quartier de la ville de Montréal, deux cas de figure se présentent alors. Dans le cas où le quartier est une ancienne ville maintenant fusionnée, la population de l'ancienne ville a été utilisée, alors que, lorsqu'il s'agit d'un quartier de l'ancienne ville de Montréal, la population de Montréal lui a été attribuée. Quant aux villes américaines et internationales, les populations sont issues d'un Atlas (Atlas du monde, 2002). Les répondants ont identifié au total 325 villes de résidence et 575 villes où ils ont commis des crimes au cours de la période fenêtre. Il ne s'agit pas de villes différentes, mais bien de l'ensemble des villes mentionnées. Au total, 131 villes de résidence différentes et 151 villes différentes où des crimes ont été commis ont été mentionnées par les répondants.

Le **Tableau 5** présente les populations des villes de résidence et où les crimes sont commis, pour l'ensemble des villes mentionnées par les répondants. On constate que de manière générale, les gens habitent des villes plus petites que celles où ils commettent leur crime. Une grande proportion de gens ont résidé et/ou commis des crimes dans une ville de plus de un million d'habitants. Un grand nombre ont donc habité et/ou commis des crimes à Montréal, ce qui ne surprend guère, car non seulement Montréal est la plus grande ville du Québec et regroupe plus du quart des habitants de la province, mais également parce que le sondage a été mené dans les établissements pénitentiaires des régions avoisinantes.

Tableau 5. Population des villes de résidence et de commission des crimes

	Population	Fréquence	Pourcentage
Villes de résidence	Moins de 1000 habitants	12	3,7%
	1001 à 5000 habitants	36	11,1%
	5001 à 10 000 habitants	15	4,6%
	10 001 à 50 000 habitants	64	19,7%
	50 001 à 100 000 habitants	28	8,6%
	100 001 à 500 000 habitants	69	21,2%
	500 001 à 1 million d'habitants	8	2,5%
	Plus d'un million d'habitants	93	28,6%
	Total	325	100%
Villes où les crimes sont commis	Moins de 1000 habitants	9	1,6%
	1001 à 5000 habitants	29	5,0%
	5001 à 10 000 habitants	17	3,0%
	10 001 à 50 000 habitants	127	22,1%
	50 001 à 100 000 habitants	69	12,0%
	100 001 à 500 000 habitants	115	20,0%
	500 001 à 1 million d'habitants	27	4,7%
	Plus d'un million d'habitants	182	31,7%
	Total	575	100%

À partir de ces populations, il est possible d'identifier si un individu commet en général des crimes dans des villes plus grandes, plus petites ou de même taille que sa ville de résidence. À cet effet, deux moyennes ont été calculées : la population moyenne des villes de résidence et la population moyenne des villes où les crimes sont commis. Elles ont ensuite été comparées, afin de déterminer les déplacements moyens effectués pour commettre des crimes, en terme de population.

Le **Tableau 6** présente les déplacements moyens entre les villes de résidence vers les villes où les crimes sont commis. Près de la moitié des répondants commettent des crimes dans des villes plus grandes que leur ville de résidence, alors que le quart d'entre eux commettent des crimes dans des villes en moyenne plus petites que les villes où ils ont résidé au cours de la période de référence de trois ans.

Tableau 6. Déplacement criminel selon la population moyenne des villes

Déplacement vers	Fréquence	Pourcentage
Villes plus petites	51	26,3%
Villes de même taille	54	27,8%
Villes plus grandes	89	45,9%
Total	194	100%

Les gens choisissent probablement de plus grandes villes pour commettre leur crime en fonction des opportunités plus importantes qui s’y trouvent ou encore en raison de l’anonymat qui y règne. Dans un tel cas de figure, le déplacement vers des villes plus importantes en terme de population serait lié à la réussite criminelle; on se déplace pour augmenter ses gains ou pour diminuer ses coûts. Un déplacement dans une ville plus petite peut également être perçu sous cette perspective. Un cultivateur de cannabis, par exemple, qui habite Montréal doit dénicher un champ cultivable dans une petite ville agricole, loin de la métropole et tenter d’y passer inaperçu.

6. Les variables d’analyse

Dans les chapitres suivants, les variables de mobilité spatiale seront mises en relation avec, d’une part, les facteurs de stabilité, et d’autre part, avec les indicateurs de réussite criminelle, afin de déterminer ce qui prédit la mobilité spatiale et les impacts de la mobilité sur la réussite criminelle.

6.1. Les facteurs individuels de stabilité

Au Chapitre 3, les indicateurs de mobilité spatiale précédemment présentés seront mis en lien avec certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques afin d’identifier les principaux prédictors de mobilité résidentielle et criminelle. Ces variables sont l’âge, le statut civil, le fait d’avoir des enfants ou non, d’avoir occupé un emploi légitime ou non ainsi que les revenus légitimes des répondants

pour les trois ans à l'étude. Le **Tableau 7** présente le descriptif de ces facteurs de stabilité.

Tableau 7. Statistiques descriptives des facteurs de stabilité

Variable	Description de la variable	Moyenne (moy. géo.)	Écart-type	Asymétrie
Âge	L'âge de la personne, à la fin de la période fenêtre.	31	9,14	0,823
Emploi légitime	A occupé au moins un emploi légitime au cours de la période fenêtre.	Oui : 141 (72,7%) Non : 53 (27,3%)		
Revenus légitimes	La somme, en dollars, des revenus légaux, d'assistance sociale, de chômage et de travail au noir, au cours de la période fenêtre.	62 119\$	172 461\$	8,875
Revenus légitimes ajustés	Log 10 (Revenus légitimes)	3,94 (8 710\$)	1,588	-1,870
Statut civil	Statut civil au moment de l'incarcération.	Célibataire : 101 (52,3%) Marié/union libre : 92 (47,7%)		
Enfant	Au moment de l'incarcération, avait au moins un enfant.	Oui : 94 (48,5%) Non : 100 (51,5%)		

L'âge moyen des répondants ayant participé à l'étude est de 31 ans et s'étend entre 17 et 59 ans. Près des trois quarts d'entre eux (72,7%) ont occupé au moins un emploi légitime au cours de la période fenêtre de trois ans et leur revenu légitime moyen pour ces trois ans est de 62 119\$⁶. Les revenus légitimes sont la somme des revenus provenant du travail, des prestations d'assistance sociale et d'assurance emploi et du travail au noir. C'est pourquoi l'ensemble des répondants ont déclaré des revenus légitimes même s'ils n'ont occupé aucun emploi au cours de la période fenêtre. Puisque la distribution du revenu légitime n'est pas normale (on note un grand écart entre la moyenne et la médiane : 62 119\$ et 29 016\$), le logarithme (Log base 10) a été extrait. La moyenne géométrique du revenu légitime est alors de 8 710\$. L'**Annexe 2** présente les distributions des revenus légitimes avant et après la transformation logarithmique.

⁶ 25 personnes n'ont déclaré aucun revenu légitime (12,9%).

Finalement, au moment de l'incarcération, près de la moitié des répondants étaient célibataires (52,3%) et sans enfant (51,5%).

6.2. Les facteurs de réussite criminelle

Au Chapitre 4, les indicateurs de la mobilité spatiale seront étudiés dans une optique de réussite criminelle. On tente ainsi d'expliquer les résultats du crime par les mouvements des gens. Les principaux indicateurs de réussite criminelle utilisés sont les gains criminels et les coûts du crime. La mobilité spatiale sera également mis en lien avec deux autres dimensions de l'activité criminelle : le réseau de contacts et le nombre et le type de crimes commis, afin de nuancer l'impact de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle. Le **Tableau 8** présente le descriptif de ces variables.

6.2.1. Les gains criminels

Le revenu criminel est la somme de tous les gains monétaires enregistrés pour les trois années de la période fenêtre qui proviennent directement d'une activité criminelle. Le revenu médian des délinquants interrogés est de 129 033\$ pour les trois années à l'étude et le revenu criminel moyen est de 597 716\$, soit des revenus annuels médians de 43 011\$ et des revenus annuels moyens de 199 239\$. Parce que la distribution de ces revenus est fortement asymétrique (on observe un écart important entre la médiane et la moyenne) les données ont été normalisées par transformation logarithmique – une procédure courante chez les économistes et dans les études qui se sont intéressées aux revenus des délinquants (Matsueda, Gartner, Piliavin, et Polakowski, 1992 ; McCarthy et Hagan, 2001 ; Morselli et Tremblay, 2004 ; Tremblay et Morselli, 2000). Cette procédure a également l'avantage de minimiser les biais de vantardise et elle permet de ne pas éliminer les répondants qui déclarent des revenus excessifs (Morselli et Tremblay, 2004). La moyenne géométrique des revenus illicites déclarés est de 31 623\$ pour les trois années à l'étude (10 541\$ annuellement). Toutefois, lorsqu'on retire les

délinquants n'ayant déclaré aucun revenu criminel, la moyenne géométrique est de 115 054\$, soit sensiblement l'équivalent du revenu médian pour l'ensemble des sujets. L'Annexe 3 présente les distributions du revenu criminel avant et après la transformation logarithmique.

Tableau 8. Statistiques descriptives des facteurs de réussite criminelle

Variables	Description	Moyenne (moy. géo.)	Écart type	Asymétrie
Revenus criminels	La somme, en dollars, des revenus criminels au cours de la période fenêtre.	597 716\$	1 831 076\$	7,957
Revenus criminels ajustés	Log 10 (Revenus criminels).	4,50 (31 623\$)	1,838	-1,479
Arrestations	Nombre d'arrestations au cours de la période fenêtre.	6,33	51,1	12,586
Arrestations ajustées	Log 10 (Arrestations)	,381 (2,4)	,329	3,545
Sentence	Durée de la sentence actuelle (en mois)	58 (4 ans et 10 mois)	48 (4 ans)	3,339
Nombre de contacts	Nombre de contacts différents dans le réseau criminel.	5,3	4,1	,617
Lambdas crimes prédateurs (n=121)	Somme de tous les crimes de prédation commis pendant la période fenêtre.	288	732	4,012
Lambdas crimes prédateurs ajustés	Log 10 (Lambdas crimes prédateurs).	1,39 (25)	1,06	,353
Lambdas crime de marché (n=118)	Somme de tous les crimes de marché commis pendant la période fenêtre.	10 863	33 917	6,352
Lambdas crimes de marché ajustés	Log 10 (Lambdas crimes de marché).	2,85 (708)	1,35	-,463

6.2.2. Les coûts du crime

Par coûts du crime, il est question des coûts légaux ou pénaux tels que les arrestations et l'emprisonnement. Plusieurs auteurs identifient une autre forme de coûts qui peut survenir au cours d'une carrière criminelle qu'ils nomment coûts extralégaux ou non pénaux (Paternoster et Piquero, 1995 ; Piliavin *et al.*, 1986 ; Stafford et Warr, 1993), c'est-à-dire les coûts associés à l'entourage, comme la perte d'un emploi, d'un conjoint, la désapprobation sociale ou les coûts provenant du milieu criminel lui-même, comme la violence et la victimisation par d'autres délinquants. Dans le cas présent, il sera question uniquement des coûts légaux, notamment le nombre d'arrestations au cours de la période fenêtrée et la durée de la sentence pour laquelle les répondants sont détenus actuellement, et seront laissés de côté tous les coûts extralégaux.

Le nombre d'arrestations par répondant survenues au cours de la période fenêtrée varie entre 0 et 660. La moyenne est de 6,33 arrestations avec un écart type de 51. Près de 16% des répondants n'ont jamais été arrêtés au cours de la période fenêtrée, 43% l'ont été une seule fois en trois ans et moins de 5% ont été arrêtés cinq fois ou plus. Compte tenu du très grand écart retrouvé entre la moyenne et la médiane (1,0), cette distribution a subi une transformation logarithmique (log base 10) afin de la normaliser. La moyenne géométrique des arrestations est donc de 2,4 arrestations en trois ans et un écart type de 2,1. L'**Annexe 4** présente les distributions du nombre d'arrestations avant et après la transformation logarithmique.

Quant à la sentence que purgent actuellement les répondants, la durée moyenne est de 58 mois, soit près de 5 ans, et un écart type de 48 mois (4 ans). Les sentences à perpétuité ont été ramenées à 300 mois, soit l'équivalent de 25 années d'emprisonnement.

6.2.3. Le nombre de contacts dans le réseau criminel

La mesure du réseau de contacts, au même titre que celle de la mobilité, est un indicateur d'investissement dans l'activité criminelle, mais aussi un indicateur d'opportunités criminelles. Plus on connaît de gens dans le milieu, plus on est en contact avec différentes possibilités (Tremblay, 1993). Quant à l'effet du réseau de contacts sur la mobilité, il est possible, d'une part, qu'un bon réseau de contacts permette d'accéder à plus d'opportunités locales et de limiter ainsi les déplacements et, d'autre part, il est aussi possible qu'un réseau de contacts plus étendu permette d'accéder à des opportunités plus éloignées, qu'on ne pourrait connaître seul, puisqu'elles se situent dans des lieux qui sont, à priori, inconnus. Selon les résultats de l'étude de Morselli et Tremblay (2004) d'où cette mesure du réseau de contacts est issue, « plus leurs réseaux sont riches en capital social, plus les délinquants en font bon usage et plus leurs revenus illicites augmentent » (p.109).

Il a été demandé aux répondants d'identifier leurs partenaires, leurs fournisseurs et toute autre personne qui faisait partie de leurs contacts utiles dans le déroulement des activités criminelles dans lesquelles ils étaient impliqués. Un nombre maximal de 15 contacts a été fixé. Le nombre de contacts dans le réseau criminel sera utilisé pour vérifier si la mobilité des gens est liée à la notion de capital social, à savoir si le fait d'entretenir des contacts avec plusieurs personnes entraîne de plus grands déplacements. Dans notre échantillon, la taille moyenne des réseaux de co-délinquants des répondants est de 5,3 personnes, ($\sigma=4,1$).

6.2.4. Lambdas et type de crimes

Le lambda est la somme des crimes commis par une personne au cours de la période fenêtre de trois ans sur laquelle portait le questionnaire. On distingue toutefois diverses catégories de crimes, notamment les crimes de marché et les crimes de prédation ou d'appropriation. Les individus ayant commis uniquement

des crimes non orientés vers le profit, tels que l'homicide, l'agression sexuelle ou les voies de fait, ont été retirés de l'échantillon puisque l'étude se concentre uniquement sur la criminalité à motivation lucrative. Toutefois, les répondants ayant commis des crimes orientés vers le profit mais n'ayant enregistré aucun gain (crimes qui se sont soldés par un échec) n'ont pas été retirés de l'échantillon.

Les crimes de marché sont des crimes que l'on dit consensuels, caractérisés par un échange multilatéral entre celui qui assure l'offre d'un bien ou d'un service illicite et celui qui en fait la demande. Ils incluent toutes infractions relatives au trafic, aux prêts usuraires, à la contrebande, à la prostitution, aux paris illégaux et au recel de biens volés. De notre échantillon, 118 répondants mentionnent avoir commis de tels crimes au cours de la période fenêtre. Le lambda moyen des crimes de marché est de 10 863 crimes ($\sigma=33\ 917$). Compte tenu que la distribution n'est pas normalement distribuée et qu'elle est fortement asymétrique, le logarithme (Log base 10) a été extrait et la moyenne géométrique est désormais de 708 crimes de marché commis au cours de la période fenêtre.

Quant aux crimes de prédation orientés vers le profit, se sont des crimes qui, contrairement aux crimes de marché, impliquent un échange unilatéral entre un délinquant et une victime non consentante. Aucune distinction n'est faite quant à l'utilisation de la violence, tant que la motivation est lucrative. Ces crimes incluent les vols qualifiés, les introductions par effraction, les fraudes, les vols simples et les vols de voiture et/ou de pièces. Le lambda moyen, 288 crimes, est nettement inférieur à celui des crimes de marché, mais la distribution est tout aussi asymétrique et le logarithme (Log base 10) a également été extrait afin d'obtenir une distribution normalement distribuée. La moyenne géométrique du lambda pour les 121 répondants de l'échantillon ayant rapporté avoir commis des crimes de prédation au cours de la période à l'étude est de 25 crimes. L'**Annexe 5** présente les distributions des lambdas de crimes de marché et de crimes de prédation avant et après la transformation logarithmique.

Il y a un chevauchement de l'ordre de 29,4% entre les deux catégories de crimes, c'est-à-dire que 57 personnes rapportent avoir commis au cours de la période fenêtre à la fois des crimes de marché et des crimes d'appropriation. Le nombre de personnes ayant participé uniquement à des crimes de marché est de 61 (31,4%) et celles n'ayant été impliqués que dans des crimes de prédation est de 64 (33%).

L'ensemble des études portant sur la mobilité des criminels s'est concentré presque essentiellement sur les crimes de prédation, autant la criminalité contre les biens que celle contre la personne (Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Pyle, 1974 ; Repetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000), à l'exception de Eck (1992) qui s'est concentré sur le trafic de drogues. Il rapporte que les trafiquants ont une mobilité criminelle plus limitée que les délinquants prédateurs étudiés par d'autres chercheurs, en partie, mais pas exclusivement, parce que plusieurs d'entre eux opèrent directement de leur résidence. La présente étude permet de faire la distinction entre ces deux catégories de crimes, de marché et de prédation, en terme de mobilité, tout en pouvant nuancer le lien entre mobilité spatiale et nature des crimes par la fréquence des crimes.

7. Limites méthodologiques

En mesurant la distance uniquement en se basant sur les noms des villes, toute mobilité intra-urbaine est alors ignorée. Il y a une perte importante de précision à ce niveau, parce que toute personne n'ayant pas commis de crimes à l'extérieur de sa ville de résidence au cours de la période fenêtre s'est vu attribuer un déplacement criminel inexistant. La plus importante perte d'informations liée à ce manque de précision est l'incapacité de distinguer ceux qui opèrent de leur domicile de ceux qui se déplacent dans leur ville de résidence. Sinon, compte tenu que l'ampleur d'une ville est relativement limitée, la perte de précision de mobilité intra-urbaine n'apparaît pas si importante, d'autant plus qu'on sait, en

raison d'études antérieures, que ceux qui commettent des crimes dans leur ville de résidence ne vont généralement qu'à deux ou trois kilomètres de leur domicile. Ramener ces cas à zéro ne devrait pas fausser les résultats de façon considérable.

Comme la mesure temporelle pour la mobilité criminelle est inexistante, on ne sait pas où une personne habitait lorsqu'elle a commis des crimes dans les villes mentionnées, ce qui rend plus difficile l'établissement du lien entre la mobilité résidentielle et la mobilité criminelle. Il a été supposé que les crimes commis dans une ville où la personne a habité l'ont été lorsqu'elle y habitait, et que les crimes commis dans une ville qui n'a jamais été un lieu de résidence, ont été perpétrés lorsque la personne habitait dans la ville de résidence mentionnée la plus près. Cette décision apparaît logique, compte tenu des résultats d'études antérieures qui stipulent que les crimes sont généralement commis lors de déplacements à priori non criminels et dans un périmètre englobant les lieux habituellement fréquentés dans la vie quotidienne conventionnelle.

La capacité d'associer le lieu d'un crime (la ville) et un crime en particulier fait également défaut, ce qui peut entraîner une surestimation ou une sous-estimation de la distance, puisqu'on ne peut la pondérer par le nombre de crimes ou de déplacements. Par exemple, si une personne qui habite Québec mentionne avoir commis des crimes à Québec et à Montréal, il n'est pas possible de savoir combien de crimes ni quels crimes sont liés à chacune des deux villes. Peut-être a-t-elle commis un seul vol mineur à Montréal et entretient-elle un important trafic de stupéfiants à Québec, ou inversement. Dans les deux cas, elle se verra attribuer un diamètre criminel de 250 kilomètres et sera considérée comme ayant participé à la fois à des crimes de marché et d'appropriation.

CHAPITRE 3
MOBILITÉ SPATIALE : SES PRÉDICTEURS

MOBILITÉ SPATIALE : SES PRÉDICTEURS

Selon les chercheurs qui se sont penchés sur les facteurs individuels de stabilité, se marier, avoir des enfants et occuper un emploi stable seraient les principaux facteurs qui amènent la stabilité dans le mode de vie en général et qui, par extension, peuvent amener à faire cesser toute forme d'activité criminelle ou, à tout le moins, à en limiter l'intensité. La stabilité résidentielle serait en quelque sorte le résultat de l'influence de ces différents facteurs et aurait un effet probable sur la mobilité criminelle.

Dans ce chapitre, les analyses sur la mobilité spatiale portent sur l'influence des facteurs individuels de stabilité sur la mobilité et le lien entre les deux dimensions de la mobilité spatiale. Dans un premier temps, l'influence des facteurs de stabilité sur l'ensemble des variables de mobilité spatiale sera étudiée, afin de déterminer quelles caractéristiques personnelles des répondants sont liées à une mobilité plus ou moins grande, tant résidentielle que criminelle. Les facteurs étudiés susceptibles d'être liés à la mobilité sont l'âge, le statut civil, le fait d'avoir des enfants, d'avoir occupé un emploi légitime au cours de la période fenêtre de trois ans, ainsi que les revenus légitimes perçus au cours de cette même période.

Dans un deuxième temps, afin de déterminer le lien entre la mobilité résidentielle et la mobilité criminelle, les relations statistiques existantes entre les variables de mobilité présentées au chapitre précédant seront analysées. Les variables de mobilité résidentielle – la propension à la mobilité, le diamètre résidentiel et le nombre de villes de résidence différentes – seront associées à leur équivalent pour la mobilité criminelle. Ainsi, il sera possible de déterminer si ces deux dimensions de la mobilité spatiale sont liées entre elles et si une certaine forme de causalité peut être décelée. Les résultats d'une majorité d'études sur la mobilité des délinquants laissent supposer que le choix du lieu du crime dépend essentiellement du lieu de résidence, compte tenu que la distance reliant ces deux points est souvent très limitée (Capone et Nichols, 1976 ; Eck, 1992 ; Gabor et

Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Pyle, 1974 ; Repetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). Si le lieu de résidence détermine le lieu du crime, la mobilité résidentielle devrait entraîner une mobilité criminelle relativement similaire.

Finalement, tous ces résultats amènent à la création d'un modèle explicatif des variations de la mobilité spatiale selon les facteurs individuels de stabilité et l'association entre les deux dimensions de la mobilité spatiale. Il sera alors possible d'identifier les facteurs ayant le plus grand pouvoir prédictif sur la mobilité spatiale et de déterminer l'impact de la mobilité résidentielle sur la mobilité criminelle.

1. Mobilité spatiale et facteurs individuels de stabilité

Les principaux facteurs de stabilité identifiés par la littérature, et présentés au chapitre précédant, sont de l'ordre des caractéristiques sociodémographiques et économiques, soient l'âge de la personne, le statut civil, le fait d'avoir ou non des enfants, d'avoir occupé ou non un emploi légitime au cours de la période de référence, ainsi que les revenus légitimes pour cette même période (Fougère et coll., 2004 ; Hartnagel, 1997 ; South et Deane, 1993 ; Baldwin et Bottoms, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000).

Si l'on se réfère aux différentes études ayant traité de mobilité et qui ont permis d'identifier ces facteurs, on devrait retrouver parmi l'échantillon une influence inverse de certains facteurs sur la stabilité, selon la dimension de la mobilité étudiée. Les facteurs liés à la stabilité résidentielle devraient être liés à une plus grande mobilité criminelle. Le **Tableau 9** présente les résultats des analyses bivariées effectuées entre l'ensemble des variables de mobilité spatiale et les facteurs de stabilité présentés au chapitre précédant (Tableau 7).

Tableau 9. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et facteurs de stabilité

	Âge	Revenus légitimes ajustés	Emploi (0=non 1=oui)	Statut civil	Enfants (0=non 1=oui)
Mobilité résidentielle (0=non 1=oui)	,157 ^a *	,063 ^a	,104 ^c	,056 ^c	,132 ^c
Diamètre résidentiel ajusté	-,181 ^b	,137 ^b	,028 ^a	,091 ^a	,177 ^a *
Nombre de villes de résidence	-,155 ^b *	-,027 ^b	,082 ^b	,107 ^b	,076 ^b
Mobilité criminelle (0=non 1=oui)	,030 ^a	,039 ^a	,054 ^c	,141 ^c *	,070 ^c
Diamètre criminel ajusté	-,173 ^b *	-,105 ^b	,018 ^a	,014 ^a	,047 ^a
Nombre de villes de crime	-,121 ^b	-,148 ^b *	,089 ^a	,028 ^a	,044 ^a

a = coefficient éta b= coefficient R de Pearson c=coefficient ϕ * = $\rho < ,05$

1.1. Âge

En général, les plus jeunes sont plus mobiles que leurs aînés, peu importe la dimension de la mobilité spatiale en cause. Conformément aux conclusions des chercheurs ayant étudié la mobilité résidentielle (South et Deane, 1993 ; Fougère et coll. 2004), l'âge avancé est un facteur de stabilité résidentielle. Plus l'âge augmente, plus les gens sont stables au plan résidentiel. Les plus jeunes ont davantage de chance d'avoir déménagé au moins une fois au cours de la période fenêtre ($\hat{\eta} = ,157$ $\rho < ,05$), et d'avoir habité plus de villes différentes que les plus âgés ($r = -,155$ $\rho < ,05$). L'âge moyen des gens qui ont déménagé au moins une fois est de 30 ans, alors que celui de ceux qui sont restés stables au plan résidentiel au cours de la période fenêtre est de 33 ans. L'écart augmente proportionnellement à l'ampleur du déplacement résidentiel. Les gens qui quittent le Québec pour aller s'établir ailleurs sont significativement plus jeunes que ceux qui y demeurent,

respectivement 25 ans et 32 ans en moyenne. C'est donc dire que les personnes plus âgées sont non seulement plus stables au plan résidentiel, mais que, lorsqu'elles se déplacent, elles vont également moins loin. Par contre, il n'y a pas de différence significative d'âge selon l'ampleur du déplacement résidentiel à l'intérieur de la province de Québec.

Quant à l'influence de l'âge sur la mobilité criminelle, la majorité des auteurs affirment que la distance parcourue augmente avec l'âge (Baldwin et Bottoms, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Rhodes et Conly, 1981). Ce n'est pas le cas dans cet échantillon, le diamètre criminel est négativement corrélé à l'âge des répondants ($r = -.173$ $p < .05$). Bien que l'âge n'ait pas de lien avec le fait de se déplacer ou non pour commettre des crimes, ni sur le nombre de villes différentes où les crimes sont commis, lorsque les gens se déplacent à des fins criminelles, les plus jeunes se rendent dans des villes plus éloignées que les plus vieux. Ceci confirme les conclusions de Wiles et Costello (2000), à savoir que la relation entre l'âge et la mobilité criminelle s'est inversée au cours des quatre dernières décennies. Un âge avancé serait donc non seulement un facteur de stabilité résidentielle, mais également un facteur de stabilité au plan criminel.

1.2. Emploi et revenu légitime

Contrairement à ce qu'ont avancé certains chercheurs (Wiles et Costello, 2000; South et Deane, 1993), le fait d'avoir occupé un emploi légitime ou non au cours de la période fenêtre n'est lié ni à la mobilité résidentielle, ni à la mobilité criminelle, et ce, tant en ce qui concerne la présence de déplacements, de leur nombre ou de la distance parcourue. Le nombre d'emplois occupés en trois ans n'est pas non plus lié à la mobilité. La stabilité professionnelle n'influence pas la stabilité spatiale.

Par contre, il existe effectivement une relation entre le revenu légitime et la mobilité. Bien que le revenu ne varie pas en fonction de la mobilité résidentielle,

il en est autrement pour la mobilité criminelle. Ceux qui commettent des crimes dans un plus grand nombre de villes différentes ont déclaré un revenu légitime inférieur aux gens les plus stables ($r=-,148$ $p<,05$); soit les gens incapables de s'intégrer adéquatement au marché du travail légitime s'impliquent davantage dans le crime et se déplacent ainsi davantage, en quête continuelle de nouvelles opportunités, ou alors leurs revenus criminels sont suffisamment importants pour que la nécessité de s'investir dans le travail légitime ne se fasse pas sentir. Dans les deux cas, on devrait retrouver une corrélation inverse entre le revenu légitime et le revenu criminel, ce qui est effectivement le cas ici ($r=-,144$ $p<,05$). Morselli et Tremblay (2004) sont eux aussi arrivés à la conclusion que « plus les délinquants ont un parcours délinquant performant, moins ils sont enclins à s'investir dans le marché du travail » (p.109). Comme la mobilité criminelle et le revenu légitime sont inversement corrélés, la mobilité dans le crime devrait être un indicateur de revenus criminels plus importants. Cette relation entre mobilité et réussite criminelle sera abordée plus en profondeur au chapitre suivant.

1.3. Statut civil

Le fait d'être marié ou en union libre n'entraîne aucune différence sur la propension à changer de villes de résidence, pas plus que sur la distance parcourue lors de déménagement. Le statut civil est davantage lié à la mobilité criminelle. Les gens mariés ou en union libre ont commis plus souvent que les célibataires des crimes dans une ville où ils n'habitaient pas ($\varphi=,141$ $p<,05$). Par contre, ils ne vont pas nécessairement plus loin pour commettre des crimes, ni dans un plus grand nombre de villes différentes.

1.4. Enfants

Le fait d'avoir des enfants est associé à la stabilité résidentielle, tant au plan de la propension à déménager ($\varphi=,132$ $p<,05$), que de la distance parcourue ($\hat{\eta}=,177$ $p<,05$). Les gens sans enfant déménagent plus souvent, et vont également plus

loin. Le fait d'avoir des enfants n'est pas lié à la mobilité criminelle. Enfant ou pas, les déplacements à des fins criminelles sont aussi fréquents et impliquent une distance équivalente.

L'ensemble des résultats de ces analyses d'association entre les facteurs individuels de stabilité et la mobilité spatiale ne confirme qu'en partie les conclusions des études antérieures sur le sujet. L'âge avancé est effectivement associé à la stabilité à la fois résidentielle et criminelle, alors que le fait d'avoir des enfants n'est lié qu'à la stabilité résidentielle. Certains facteurs ne sont associés qu'à la mobilité criminelle, comme un faible revenu légitime et le fait d'être marié ou en union libre. Le fait d'avoir occupé ou non un emploi légitime n'a pas d'influence sur la mobilité spatiale.

Les conclusions des différentes études recensées sur la mobilité spatiale portent à croire que les facteurs de stabilité résidentielle seraient également des facteurs de mobilité criminelle. Toutefois, aucune relation inverse selon la dimension de la mobilité n'a été identifiée parmi les facteurs individuels étudiés. Ce sont surtout des absences de relation avec la mobilité qui ont été décelées. Il est alors impossible d'infirmer les résultats des études antérieures. Quant à l'impact de la mobilité résidentielle sur la mobilité criminelle, indépendamment des facteurs individuels de stabilité, sa compréhension nécessite de plus amples analyses.

2. Lien entre mobilité résidentielle et mobilité criminelle

Il a été démontré au chapitre précédent que les déplacements à des fins criminelles sont beaucoup plus importants, en termes de fréquence et de distance, que les déplacements dans le cas de déménagement. La majorité des répondants déménagent peu et, lorsqu'ils le font, ils ne vont pas très loin, alors que la plupart des répondants ont commis des crimes dans au moins une ville où ils n'ont jamais habité. De plus, les villes où les crimes sont commis sont en moyenne cinq fois plus éloignées que les différentes villes de résidence (Voir Tableaux 2 et 3 au

Chapitre 2). Toutefois, le lien qui unit ces deux dimensions de la mobilité spatiale n'est pas déterminé, à savoir si l'on choisit un lieu de crime en fonction de sa proximité par rapport au lieu de résidence et toutes autres raisons instrumentales, ou encore s'il est choisi de façon tout à fait aléatoire.

Le **Tableau 10** présente les résultats des analyses bivariées effectuées entre chacune des variables de mobilité résidentielle et de mobilité criminelle. Plus les gens sont mobiles au plan résidentiel, plus ils le sont au plan criminel. Plus la distance est grande entre les lieux de résidence, plus elle l'est entre les villes où les crimes sont commis ($r=,276$ $\rho<,001$). Le nombre de villes de résidence et le nombre de villes où les crimes sont commis sont également positivement corrélés entre eux ($r=,206$ $\rho<,01$). En moyenne, les délinquants qui ont déménagé au moins une fois au cours des trois années à l'étude enregistrent un diamètre criminel significativement supérieur à ceux qui n'ont jamais déménagé au cours de cette période, respectivement 84 et 21 kilomètres ($\hat{\eta}a=,206$ $\rho<,01$).

Tableau 10. Matrice de corrélation : Mobilité résidentielle et mobilité criminelle

	Mobilité criminelle (0=non 1=oui)	Diamètre criminel ajusté	Nombre de villes de crime
Mobilité résidentielle (0=non 1=oui)	,009 ^c	,206 ^a **	,161 ^a *
Diamètre résidentiel ajusté	,010 ^a	,276 ^b ***	,173 ^b *
Nombre de villes de résidence	,020 ^a	,197 ^b **	,206 ^b **

a = coefficient $\hat{\eta}a$ b= coefficient R de Pearson c=coefficient ϕ

* = $\rho<,05$ ** = $\rho<,01$ *** = $\rho<,001$

Bien que l'on puisse affirmer que plus le déplacement en kilomètres est important au plan résidentiel, plus il le sera au plan criminel, on ignore toutefois s'il s'agit de villes différentes ou non. Qui plus est, compte tenu que la propension à la

mobilité criminelle n'est pas liée statistiquement avec l'ensemble des variables de la mobilité résidentielle, on peut croire que les gens commettent davantage leurs crimes dans les villes où ils ont habité, ou dans les villes environnantes, puisque la mesure de la propension à la mobilité criminelle considère le point d'origine (la ville de résidence) alors que les mesures de distance en kilomètres ne le font pas. Ceci expliquerait pourquoi plus on a habité de villes différentes et plus ces villes sont éloignées, plus on commet de crimes dans des villes différentes et dans des villes plus éloignées les unes des autres, puisqu'on commet généralement des crimes dans les villes où l'on habite.

Plusieurs auteurs ont déjà établi ce fait, les délinquants commettent généralement des crimes dans la ville où ils habitent, et ceux qui opèrent à l'extérieur de leur ville de résidence sont peu enclins à parcourir de longues distances pour commettre leurs crimes (Brantingham et Brantingham, 1984 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). Par contre, les délinquants étudiés ici ne semblent pas tous régis par ce principe de moindre effort et de la proximité des opportunités; près de la moitié d'entre eux ont parcouru une distance supérieure à 50 kilomètres à partir de leur lieu de résidence pour commettre un crime (voir le Tableau 4 au Chapitre 2). Ils sont assurément attirés à l'extérieur pour des raisons autres que la proximité des opportunités criminelles.

La comparaison entre les deux dimensions de la mobilité spatiale n'est pas simple en raison de l'absence des données temporelles concernant la mobilité criminelle. Lorsqu'une personne mentionne avoir commis un crime dans une ville en particulier et qu'elle y a également résidé, on ne peut savoir si c'était au cours de la même période ou si elle a dû se déplacer vers cette ville puisqu'elle habitait ailleurs à ce moment-là. Il est toutefois possible de vérifier si une personne commet des crimes dans une ville où elle a déjà habité, indépendamment du facteur temps. Le nombre de villes où une personne a habité sans y commettre de crimes, le nombre de villes où une personne a commis des crimes sans jamais y

avoir habité et le nombre de villes où une personne a, à la fois, résidé et commis des crimes, ont été comptabilisés. Le **Tableau 11** présente ces résultats.

Plus de la moitié des répondants (54,6%) ont commis des crimes dans toutes les villes où ils ont habité au cours des trois années précédant l'incarcération (résidence seulement=0), mais seulement le tiers d'entre eux (36,1%) ont commis des crimes uniquement dans les villes où ils ont habité (crimes seulement=0). Un pourcentage non négligeable des répondants (20,6%) n'ont jamais commis de crimes dans une ville où ils ont habité (résidence et crimes=0).

Tableau 11. Répartition des villes selon leur fonction (résidence ou crime)

Nombre de villes	Résidence seulement		Crimes seulement		Résidence & Crimes	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
0	106	54,6%	70	36,1%	40	20,6%
1 et +	88	45,4%	124	63,9%	154	79,4%
Total	194	100%	194	100%	194	100%
Nombre de villes	Somme		Moyenne		Écart type	
Résidence seulement	129		0,66		0,908	
Crime seulement	380		1,96		2,385	
Résidence & Crime	194		1,00		0,748	

À l'instar des études sur la mobilité criminelle qui se sont penchées sur la distance parcourue par les délinquants pour commettre leur crime (Brantingham et Brantingham, 1984 ; Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Eck, 1992 ; Phillips, 1980 ; Pyle, 1974 ; Repetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello), ces résultats confirment que les crimes sont généralement perpétrés dans la ville de résidence des délinquants. Par contre, un pourcentage important des répondants (63,9%) ont commis des crimes dans au moins une ville où ils n'ont pas habité, et dans un maximum de dix villes différentes. En somme, on peut constater que, généralement, les répondants commettent des crimes dans l'ensemble des villes où ils ont résidé, mais ils commettent également des crimes dans en moyenne deux autres villes où ils n'ont jamais résidé. La mobilité résidentielle aurait une grande influence sur la mobilité criminelle puisque les

crimes sont généralement commis directement dans la ville de résidence, mais une majorité de personnes commet également des crimes dans d'autres lieux.

Les études traitant de la mobilité dans le crime qui analysent un territoire en particulier identifient aisément ces délinquants qui commettent des crimes près de leur domicile. Par contre, en étudiant la distribution spatiale de taux de crimes agrégés sur un territoire donné, les chercheurs ne peuvent identifier les patterns de mobilité retrouvés ici. Les délinquants qui commettent des crimes dans leur ville de résidence et ceux qui se déplacent considérablement à cette fin sont les mêmes individus, puisque seul 21% des villes mentionnées n'ont pas eu les deux fonctions (résidentielle et criminelle) au cours des trois années qui ont précédé l'incarcération actuelle. Une majorité de délinquants ont commis à la fois des crimes dans leur ville de résidence et dans d'autres villes.

3. Prédire la mobilité spatiale

Les résultats des précédentes analyses permettent d'arriver à un modèle explicatif de la mobilité spatiale. Il a été déterminé que certains facteurs individuels de stabilité agissent davantage sur la mobilité résidentielle (âge, enfants) alors que d'autres sont surtout liés à la mobilité criminelle (âge, revenus légitimes, statut civil). Il a également été établi que la mobilité résidentielle est fortement liée à la mobilité criminelle, en partie, mais pas exclusivement, parce que les gens commettent généralement des crimes dans l'ensemble des villes où ils ont habité. L'analyse de régression multiple permet de prédire la mobilité résidentielle et criminelle en combinant l'ensemble de ces facteurs individuels de stabilité dans un même modèle. L'approche sélectionnée se divise en trois étapes. La première étape consiste à vérifier l'apport explicatif de l'ensemble des facteurs individuels de stabilité – l'âge des répondants, leurs revenus légitimes, le fait d'avoir occupé un emploi légitime ou non, d'avoir des enfants ou non et leur statut civil – sur le diamètre résidentiel. La seconde étape est similaire, mais l'effet des facteurs individuels de stabilité est mesuré sur le diamètre criminel plutôt que résidentiel.

Finalement, le diamètre résidentiel sera ajouté dans le modèle explicatif du diamètre criminel, afin de vérifier l'apport explicatif de la mobilité résidentielle sur la mobilité criminelle. Le **Tableau 12** présente les résultats des analyses de régression multiple concernant le diamètre résidentiel et criminel.

Modèle 1 – L'ensemble des facteurs de stabilité a un pouvoir explicatif assez limité sur la variation du diamètre résidentiel et n'expliquent en fait que 6,3% de sa variance ($p < ,05$). Seul l'âge a une contribution unique sur le diamètre résidentiel ($\beta = -,156$ $p < ,05$). Un âge plus élevé prédit une plus grande stabilité résidentielle. Les autres facteurs pris individuellement ne prédisent pas la distance entre les villes de résidence.

Modèle 2 – Lorsqu'on refait la même analyse, mais en voulant cette fois prédire le diamètre criminel, le modèle explicatif n'est plus significatif. L'ensemble des facteurs de stabilité n'a pas d'impact sur la mobilité criminelle. La contribution unique de l'âge sur la mobilité demeure toutefois, les plus jeunes sont plus mobiles que leurs aînés ($\beta = -,166$ $p < ,05$), mais le modèle dans son ensemble n'est pas valide. La mobilité criminelle ne dépendrait pas des facteurs individuels de stabilité et leur impact passerait par la mobilité résidentielle.

Modèle 3 – En ajoutant le diamètre résidentiel aux facteurs de stabilité dans le modèle explicatif du diamètre criminel, le modèle explique 11% de la variance de la mobilité criminelle ($p < ,001$). C'est essentiellement le diamètre résidentiel qui détermine le diamètre criminel ($\beta = ,269$ $p < ,001$). Une grande distance séparant les différents lieux de résidence prédit une grande distance entre les lieux où les crimes sont commis. Aucun facteur individuel de stabilité n'a de contribution unique dans l'explication de la variation du diamètre criminel. L'effet de l'âge est vraisemblablement absorbé par l'effet du diamètre résidentiel.

Tableau 12. Analyses de régression multiple sur la mobilité spatiale

	Diamètre résidentiel ajusté	Diamètre criminel ajusté	
	Modèle 1 β	Modèle 2 β	Modèle 3 β
Âge	-,156*	-,166*	-,124
Revenus légitimes	,035	-,124	-,134
Emploi (Oui)	-,101	0,53	,080
Enfant (Oui)	-,123	,015	,048
Statut civil (Marié)	-,066	-,013	,004
Diamètre résidentiel	-	-	,269 ***
R^2	,063 *	,043	,111 ***
Signification	ρ = ,032	ρ = ,143	ρ = ,001

* = $\rho < ,05$ ** = $\rho < ,01$ *** = $\rho < ,001$

Somme toute, la mobilité résidentielle demeure le meilleur prédicteur de la mobilité criminelle, mais son pouvoir explicatif est tout de même relativement limité. Seul 11% de la variance du diamètre criminel est expliqué par les variations du diamètre résidentiel. De toute évidence, les crimes commis dans les villes de résidence seraient régis par les principes déjà établis de proximité des opportunités et des activités routinières, mais on ne peut pas, à ce stade des analyses, expliquer quels principes régissent les crimes commis plus loin des lieux de résidence.

Au chapitre suivant, l'analyse de la mobilité spatiale sera effectuée en fonction des indicateurs de réussite criminelle, notamment les gains et les coûts du crime, ainsi qu'en fonction de différents indicateurs révélant l'implication criminelle, comme le réseau de contacts criminels et la fréquence et la nature des crimes.

CHAPITRE 4
MOBILITÉ SPATIALE : SES IMPACTS

MOBILITÉ SPATIALE : SES IMPACTS

Si le gain motive le crime, la capacité à augmenter son profit n'est pas uniforme chez tous les délinquants et certains performant mieux que d'autres (Morselli et Tremblay, 2004 ; Robitaille, 2002 ; 2004 ; Tremblay et Morselli, 2000). Non seulement les gains du crime sont un indicateur de réussite criminelle, mais les coûts du crime le sont également. Une carrière criminelle lucrative mais continuellement ponctuée de période d'incarcération ne peut pas être qualifiée d'aussi performante que celle, tout aussi profitable, mais qui n'inclut que quelques épisodes brefs et sporadiques de détention. L'emprisonnement est perçu ici comme une forme d'échec et les revenus criminels comme un succès. Plusieurs facteurs de réussite criminelle ont déjà été identifiés par différents chercheurs, notamment l'efficacité du réseau criminel de contacts et le nombre et la nature des crimes commis (Morselli et Tremblay, 2004). Les revenus criminels sont influencés à la hausse par un réseau de contacts efficace et un grand nombre de crimes (Morselli et Tremblay, 2004), et les coûts n'augmentent pas proportionnellement aux gains chez les criminels les plus performants (Morselli et Tremblay, 2004 ; Robitaille, 2002 ; 2004 ; Tremblay et Morselli, 2000).

Dans ce chapitre, c'est l'impact de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle qui sera analysée. La mobilité spatiale est perçue ici comme un indicateur d'investissement ou d'engagement dans le crime, au même titre que le réseau de contacts et les crimes commis, alors que les revenus criminels et les coûts du crime sont analysés en termes de résultats du crime.

Dans un premier temps, les associations entre les indicateurs de réussite – les revenus et les coûts – et de mobilité spatiale seront présentées. Dans un deuxième temps, les variables de mobilité seront mises en relation avec les deux indicateurs d'investissement criminel, le réseau de contacts et les crimes perpétrés. Finalement, un modèle explicatif de la réussite criminelle sera élaboré afin de déterminer quel est l'impact de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle et si

cet effet demeure lorsqu'on y ajoute l'effet du réseau de contacts et du nombre de crimes.

1. Mobilité spatiale et réussite criminelle

Dans cette section, les variables de réussite criminelle : les revenus criminels et les coûts du crime – mesurés par les arrestations survenues au cours de la période fenêtre et la durée de la sentence que purgeaient les répondants lors de la passation du sondage – seront associées à chacun des indicateurs de mobilité spatiale, afin de déterminer le lien statistique les unissant.

1.1. Les revenus criminels

Certains auteurs d'études traitant de la mobilité des délinquants suggèrent qu'une plus grande mobilité dans le crime serait liée à un revenu criminel anticipé plus élevé (Capone et Nichols, 1976 ; Pyle, 1974 ; Reppetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981). Mais aucun d'entre eux n'a vérifié cette hypothèse sur le revenu criminel réel. Le revenu anticipé était estimé uniquement sur la base de la nature du crime. Il est possible ici d'évaluer le lien entre la mobilité spatiale et le revenu criminel déclaré par les répondants. Les résultats des analyses permettant d'établir un lien entre la mobilité et le revenu criminel sont présentés au **Tableau 13**.

La mobilité résidentielle n'est pas liée au revenu criminel. Le fait d'avoir déménagé ou non au cours de la période fenêtre, la fréquence des déménagements et la distance séparant les villes de résidence n'influencent pas les gains du crime. Par contre, il en est tout autrement pour la mobilité criminelle. Le fait de se déplacer pour commettre des crimes est positivement associé au revenu criminel. Plus une personne va loin pour commettre des crimes ($r=,334$ $p<,001$) et plus le nombre de villes différentes augmente ($r=,286$ $p<,001$), plus son profit criminel augmente. En moyenne, les gens qui se déplacent dans au moins une ville différente de celle où ils habitent obtiennent un revenu criminel environ quatorze

fois plus élevé que quelqu'un qui ne commet des crimes que dans les villes où il a habité, soit respectivement 68 786\$ et 4 750\$ ($\eta^2 = ,287$ $p < ,001$).

Tableau 13. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et revenus criminels

	Mobilité résidentielle (0=non 1=oui)	Diamètre résidentiel ajusté	Nombre de villes résidence	Mobilité criminelle (0=non 1=oui)	Diamètre criminel ajusté	Nombre de villes crime
Revenus criminels ajustés	,071 ^a	,109 ^b	,063 ^b	,287 ^a ***	,334 ^b ***	,286 ^b ***

a = coefficient η^2 b = coefficient R de Pearson
 * = $p < ,05$ ** = $p < ,01$ *** = $p < ,001$

Lorsqu'on évalue la mobilité criminelle en terme de déplacement géographique maximal, on constate que le revenu criminel augmente de façon linéaire plus les gens s'éloignent de leur lieu de résidence, jusqu'au déplacement national. Le revenu criminel moyen le plus élevé est associé à ceux qui commettent leurs crimes à l'extérieur du Québec mais en demeurant à l'intérieur du Canada (229 087\$). Les crimes commis aux États-Unis sont les moins profitables et ceux qui les ont commis rapportent des revenus moyens de 102\$ en trois ans. Quant à ceux qui se rendent à l'extérieur du continent nord-américain pour commettre des crimes, ils déclarent un revenu légèrement inférieur à ceux qui ont un déplacement criminel provincial, respectivement 85 901\$ et 113 763\$. Le fait de parcourir une grande distance pour commettre des crimes serait directement lié à un revenu criminel plus élevé, à condition de rester au Canada.

Ces résultats confirment en partie les hypothèses qui affirment que les revenus criminels augmentent quand la distance pour commettre des crimes augmente (Capone et Nichols, 1976 ; Pyle, 1974 ; Reppetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981). La mobilité criminelle serait donc un investissement rentable, mais jusqu'à une certaine limite, puisque les crimes commis aux États-Unis ont des résultats lamentables en termes de profits, et que les crimes internationaux ne sont, somme

toute, pas plus lucratifs que les crimes nécessitant un déplacement provincial (plus de 50 kilomètres à l'intérieur d'une même province).

1.2. Les coûts du crime

La mobilité spatiale est perçue par certains chercheurs comme un moyen de limiter les coûts du crime (Jacobs, 1996) alors que d'autres croient au contraire que la distance parcourue est un indicateur de la propension à prendre des risques (Rhodes et Conly, 1981). Morselli et Tremblay (2004) ont démontré que la propension à prendre des risques n'entraîne pas de coûts plus importants et que, au contraire, elle permet d'augmenter les revenus criminels. Si l'on en croit ces auteurs, une mobilité spatiale importante ne devrait pas faire augmenter les coûts du crime et pourrait même les faire diminuer. Par coûts du crime, il est question ici du nombre d'arrestations survenues au cours de la période fenêtre et de la durée de la sentence que purgeaient les répondants au moment de la réalisation du sondage.

Le **Tableau 14** présente les résultats des croisements statistiques effectués entre les variables de mobilité spatiale et les variables de coûts du crime. On constate que seule la propension à la mobilité résidentielle est liée au nombre d'arrestations survenues au cours de la période fenêtre.

Les délinquants qui ont déménagé au moins une fois au cours des trois ans à l'étude se sont fait arrêter moins souvent que ceux qui sont demeurés au même endroit ($\hat{\eta} = ,145$ $p < ,05$), soit en moyenne deux et trois arrestations respectivement. Cette différence peut paraître minime à première vue, mais il faut garder à l'esprit que près de 60% des répondants ont été arrêtés une fois ou moins au cours de cette période.

Tableau 14. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et coûts du crime

	Mobilité résidentielle (0=non 1=oui)	Diamètre résidentiel ajusté	Nombre de villes résidence	Mobilité criminelle (0=non 1=oui)	Diamètre criminel ajusté	Nombre de villes crime
Nombre arrestations ajustés	,145 ^a *	-,123 ^b	-,117 ^b	,041 ^a	,065 ^b	,042 ^b
Sentence actuelle (mois)	,074 ^a	-,035 ^b	-,106 ^b	,090 ^a	-,057 ^b	-,071 ^b

a = coefficient éta b= coefficient R de Pearson

* = $p < ,05$ ** = $p < ,01$ *** = $p < ,001$

Le caractère insaisissable et évasif des délinquants qui se déplacent, dont traite Jacobs (1996), et qui permet d'éviter les coûts du crime serait davantage lié à la mobilité résidentielle qu'à la mobilité criminelle. Toutefois, il a été démontré que la majorité des délinquants commettent des crimes dans l'ensemble des villes où ils habitent et que le diamètre résidentiel est le meilleur prédicteur du diamètre criminel. La mobilité résidentielle entraîne donc la mobilité criminelle. Ainsi, l'anonymat qui protège des arrestations serait opérant même si les crimes sont commis dans la ville de résidence, puisque le point d'ancrage lui-même change. L'inexistence de relation entre la durée de la sentence et la mobilité spatiale ne surprend pas outre mesure puisque la durée de la sentence est essentiellement tributaire de la nature du crime et des antécédents criminels.

2. Mobilité spatiale et activité criminelle

La mobilité spatiale n'est pas le seul indicateur d'engagement criminel susceptible d'être lié à la réussite criminelle. L'apport du réseau de contacts et de la fréquence et de la nature des crimes sur le revenu criminel est déjà soulevé par Morselli et Tremblay (2004), mais leur lien avec la mobilité n'a pas été établi.

2.1. Le réseau criminel

Le réseau de contacts, en tant que mesure d'investissement dans le crime, est positivement lié à la réussite criminelle (Morselli et Tremblay, 2004) et l'utilisation que les délinquants en font aurait un impact direct sur la distribution spatiale de leurs activités délictueuses, à tout le moins dans les cas de crimes de marché (Eck, 1995). Selon Eck (1995), plus le réseau de contacts est étendu, plus les crimes seront perpétrés dans un territoire également plus étendu. Certains délinquants, en limitant la participation au crime à des gens qu'ils connaissent, dans le but, d'une part, d'augmenter leur profit et, d'autre part, de limiter les coûts du crime, doivent étendre leurs activités sur un plus grand territoire, car la densité de personnes connues est plus faible, alors que ceux qui ne font pas appel à un réseau pour balancer gains et coûts demeurent davantage statiques géographiquement. L'ampleur du réseau de contacts serait donc positivement corrélée à la mobilité criminelle, mais le serait négativement avec la mobilité résidentielle. Tremblay (1993) croit que la nécessité de collaboration délinquante diminue quand la mobilité résidentielle augmente, puisque l'accessibilité aux opportunités criminelles augmente aussi. Le besoin de partenaires pour accéder aux opportunités ne serait donc plus aussi important et les délinquants plus mobiles au plan résidentiel opéreraient davantage en solitaire.

Le **Tableau 15** présente les résultats des analyses bivariées effectuées entre les variables de mobilité spatiale et le nombre de contacts dans leur réseau criminel. On constate que le réseau de contacts n'est lié qu'à la mobilité criminelle.

Tableau 15. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et nombre de contacts

	Mobilité résidentielle (0=non 1=oui)	Diamètre résidentiel ajusté	Nombre de villes résidence	Mobilité criminelle (0=non 1=oui)	Diamètre criminel ajusté	Nombre de villes crime
Nombre de contacts	,092 ^a	,109 ^b	,036 ^b	,242 ^a **	,264 ^b ***	,244 ^b **

a = coefficient éta b = coefficient R de Pearson
 * = $p < ,05$ ** = $p < ,01$ *** = $p < ,001$

Le nombre de contacts dans le réseau criminel ne varie pas en fonction de la mobilité résidentielle. Les conclusions de Hartnagel (1997), qui suggèrent qu'une grande mobilité résidentielle est un indicateur de structures relationnelles faibles, supposent une relation négative entre réseau de contacts et mobilité résidentielle. Par contre, il traite des relations sociales en général, alors que, dans ce cas-ci, la mesure du réseau considère uniquement les relations dans un contexte criminel, le réseau social conventionnel n'étant pas pris en compte. L'hypothèse de Tremblay (1993), à savoir que le nombre de contacts diminue quand la mobilité résidentielle augmente, parce que les complices ne sont plus aussi nécessaires à la connaissance des opportunités criminelles, ne peut non plus être retenue.

Le nombre de contacts dans le réseau est positivement corrélé à la mobilité criminelle. Il y a une différence significative dans le nombre moyen de contacts selon que les gens aient ou non commis des crimes dans au moins une ville où ils n'ont pas habité ($\beta = ,242$ $p < ,01$), respectivement 5,9 et 3,8 contacts en moyenne dans le réseau. Non seulement les gens plus mobiles au plan criminel ont un plus grand réseau, mais le nombre de contacts augmente également quand le degré de mobilité criminelle augmente. Le nombre de contacts augmente parallèlement au nombre de villes différentes où les crimes ont été commis ($r = ,244$ $p < ,01$), et avec la distance entre les deux villes les plus éloignées ($r = ,264$ $p < ,05$).

L'association positive entre l'ampleur du réseau et la mobilité criminelle retrouvée parmi notre échantillon confirme l'hypothèse de Eck (1995) qui suggère que les délinquants avec un bon réseau de contacts s'en remettent davantage à leur réseau dans le choix des personnes impliquées dans leur activité criminelle, et de ce fait, ils couvrent un plus grand territoire. Parce qu'ils se limitent à des gens connus, la densité diminue dans l'espace et ils doivent étendre leurs activités sur un plus large territoire.

Cependant, cette association positive entre le réseau et la distance parcourue à des fins criminelles s'inverse quand les gens quittent le pays et commettent des crimes

à l'extérieur du Canada. Le nombre de contacts dans le réseau augmente continuellement à mesure qu'on s'éloigne du lieu de résidence, jusqu'au déplacement national. Ceux qui commettent des crimes à l'intérieur du Canada mais à l'extérieur du Québec ont les plus grands réseaux (nombre de contacts moyen=7,3). Le nombre de contacts dans le réseau diminue ensuite plus l'on s'éloigne du pays. Les gens qui commettent des crimes internationaux ont tout de même plus de contacts dans leur réseau que ceux qui n'ont aucun déplacement criminel, respectivement 4,8 et 3,8 contacts.

2.2. Lambdas et type de crimes

La majorité des chercheurs ayant étudié la mobilité des délinquants s'accorde sur un fait : la nature du crime est fortement liée à la distance parcourue pour le commettre (Capone et Nichols, 1976 ; Eck, 1992 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Pyle, 1974 ; Reppetto, 1974 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). Les crimes de violence seraient perpétrés plus près de la résidence que les crimes à motivation lucrative et les crimes de trafic seraient, eux aussi, le fait de criminels moins mobiles que l'ensemble de la criminalité contre les biens. Certains de ces chercheurs affirment également que le nombre de crimes diminue quand la distance augmente (voir notamment Capone et Nichols, 1976). Par contre, ces résultats sont issus d'analyses sur des taux de crimes agrégés plutôt que sur la base des individus, comme c'est le cas ici. Eck (1992), qui a mesuré la distance parcourue en fonction de la récidive individuelle, suggère, au contraire, que la distance augmente avec le nombre de crimes.

Il n'est pas possible ici d'étudier la distance différentielle parcourue par les délinquants entre les crimes contre la personne et les crimes contre la propriété puisque l'étude porte uniquement sur les crimes à motivation lucrative. Il est toutefois possible de le faire entre la délinquance contre les biens et la délinquance de marché, à la fois en termes de participation au crime et de fréquence des crimes.

2.2.1. Participation au crime

La participation au crime est le fait d'avoir été impliqué au moins une fois au cours de la période fenêtre de trois ans dans une des deux catégories de crimes, contre les biens et de trafic. Moins du tiers des répondants ont été impliqués dans des crimes des deux catégories. Le **Tableau 16** présente les distances moyennes, le nombre de villes ainsi que la propension à se déplacer, en fonction de la nature du crime auquel les répondants ont participé et de la dimension de la mobilité spatiale.

Tableau 16. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et nature du crime*

	Mobilité résidentielle (0=non 1=oui)	Diamètre résidentiel ajusté	Nombre de villes résidence	Mobilité criminelle (0=non 1=oui)	Diamètre criminel ajusté	Nombre de villes crime
Crimes prédation (n=64)	Oui : 29 (43,3%)	,8310 (6,8 km)	1,72	Oui : 44 (68,8%)	1,2759 (19 km)	2,97
Crimes marché (n=61)	Oui : 24 (39,3%)	,9681 (9,3 km)	1,57	Oui : 43 (70,5%)	1,7684 (59 km)	2,66
Les deux (n=57)	Oui : 25 (43,9%)	,9551 (9,0 km)	1,82	Oui : 44 (77,2%)	1,7574 (57 km)	3,42
Total	Oui : 40,7%	0,868 (7 km)	1,68	Oui : 70,1%	1,572 (37 km)	2,96

*Aucune différence statistique dans la propension à la mobilité, dans les distances ou dans les nombres de villes n'est significative selon le type de crimes commis ($p > ,05$).

Le fait de participer à des crimes de marché ou à des crimes de prédation ou aux deux n'est lié d'aucune façon à la mobilité résidentielle ou criminelle. Que ce soit la propension à se déplacer, la distance parcourue ou le nombre de villes différentes, il n'y a pas de différence significative selon la nature des crimes dans lesquels les répondants sont engagés. Bien que la distance parcourue pour commettre des crimes de prédation semble à première vue plus courte que celle impliquée dans les crimes de marché (19 et 59 kilomètres), la différence statistique n'est pas significative et on ne peut affirmer que les crimes de prédation sont commis plus près du lieu de résidence que les crimes de marché.

2.2.2. Fréquence des crimes (Lambdas)

Lorsqu'on considère le nombre de crimes commis, des relations s'établissent en fonction de la mobilité spatiale. La relation entre le nombre de crimes commis et la mobilité varie à la fois en fonction de la dimension de la mobilité concernée (résidentielle ou criminelle) ainsi qu'en fonction de la nature du crime (de marché ou de prédation). Le **Tableau 17** présente les résultats des analyses bivariées effectuées entre les variables de mobilité spatiale et les lambdas de crimes de marché et de prédation.

Tableau 17. Matrice de corrélation : Mobilité spatiale et lambdas

	Mobilité résidentielle (0=non 1=oui)	Diamètre résidentiel ajusté	Nombre de villes résidence	Mobilité criminelle (0=non 1=oui)	Diamètre criminel ajusté	Nombre de villes crime
Lambda crimes marché	,164 ^a	,190 ^b *	,141 ^b	,086 ^a	-,210 ^b *	,063 ^b
Lambda crimes prédateurs	,102 ^a	,042 ^b	,149 ^b	,261 ^a **	,339 ^b ***	,272 ^b **

a = coefficient éta b= coefficient R de Pearson
* = $\rho < 0,05$ ** = $\rho < 0,01$ *** = $\rho < 0,001$

Le nombre de crimes de marché rapporté est négativement corrélé à l'ampleur de la mobilité criminelle, mais l'est positivement à l'ampleur de la mobilité résidentielle. Plus les gens commettent de crimes de marché, moins ils sont mobiles au niveau criminel. Quand le lambda augmente, les crimes sont commis à de plus courtes distances ($r = -,210$ $\rho < ,05$). À l'inverse, le lambda de crime de marché augmente parallèlement au diamètre résidentiel ($r = ,190$ $\rho < ,05$). Les gens ayant un haut lambda de crimes de marché auraient davantage tendance à déménager dans des endroits plus éloignés que ceux qui commettent peu de crimes de marché, tout en commettant leur crime près de leur domicile. Les délinquants impliqués dans un marché à forte intensité se rapprochent donc des trafiquants étudiés par Eck (1992) dont la mobilité criminelle est limitée parce

qu'une majorité d'entre eux opèrent un trafic de détail directement à partir de leur résidence.

Les crimes de prédation semblent davantage liés à la mobilité criminelle que les crimes de marché et le sont de façon inverse. Le nombre de crimes de prédation augmente à la fois avec la propension à se déplacer ($\beta = ,261$ $p < ,01$), avec le nombre de villes différentes où les crimes sont commis ($r = ,286$ $p < ,001$) et avec la distance parcourue pour atteindre ces villes ($r = ,339$ $p < ,01$). Les délinquants qui se sont déplacés pour commettre leur crime ont été impliqués en moyenne dans 36 crimes de prédation, alors que ceux qui n'ont pas changé de ville pour perpétrer leur crime n'en ont commis que neuf, en moyenne, au cours de la période fenêtre de trois ans, soit quatre fois moins.

Ces résultats vont tout à fait à l'encontre des conclusions de Capone et Nichols (1976) issues d'une étude sur la mobilité des voleurs qualifiés, où ils affirmaient que le nombre de crimes diminue de façon linéaire avec la distance. L'étude de la mobilité à un niveau agrégé ne se généralise donc pas aux patterns individuels de mobilité criminelle. Eck (1992), qui a analysé la mobilité à un niveau individuel, avait décelé cette relation positive entre distance et récidive; bien qu'il ait étudié un échantillon de trafiquants, la récidive était de tout ordre.

Somme toute, la nature du crime n'est pas directement liée à la mobilité. L'impact différentiel du type de crime se fait en fonction du nombre de crimes commis. Strictement en terme de participation, les crimes de marché et les crimes de prédation impliquent sensiblement la même distance moyenne parcourue pour les commettre. Par contre, lorsqu'on considère non seulement le type de crimes, mais également le nombre de crimes commis, la distinction est beaucoup plus nette entre les types de crimes, et les patterns de mobilité changent en fonction du nombre de crimes commis. Un lambda élevé est lié à la mobilité de façon inverse, selon la nature du crime. Les crimes de marché commis en grande quantité sont le fruit de gens stables au niveau criminel, alors que ceux qui commettent des

crimes de prédation au volume sont davantage susceptibles de se déplacer sur une plus grande distance que ceux qui en commettent peu. Cela peut s'expliquer notamment par la nature des crimes; les crimes de prédation impliquent la recherche continue d'une nouvelle cible, alors que les crimes de marché s'établissent sur la base de fournisseurs et d'acheteurs souvent stables (Eck, 1995), et sont souvent commis directement à partir de la résidence du délinquant (Eck, 1992).

3. Prédire la réussite criminelle

Au chapitre précédent, il a été établi que le meilleur prédicteur de la mobilité criminelle est la mobilité résidentielle et qu'aucun des facteurs de stabilité n'a d'effet direct sur la mobilité criminelle. Seul l'âge de la personne contribuait à prédire la mobilité spatiale, mais son effet est absorbé par l'impact de la mobilité résidentielle sur la mobilité criminelle. Dans ce chapitre, les effets de la mobilité spatiale sur les indicateurs de réussite criminelle – les gains et les coûts du crime – et sur deux composantes de l'activité criminelle – le réseau criminel et le nombre de crimes – ont été mesurés. Dans l'ensemble, ces variables sont davantage liées à la mobilité criminelle qu'à la mobilité résidentielle. Une grande mobilité criminelle est liée à des revenus criminels substantiels, à un plus grand nombre de contacts dans le réseau criminel et à une plus haute fréquence de crimes de prédation. De hauts lambdas de crimes de marché sont associés à une mobilité criminelle plus limitée. La propension à la mobilité résidentielle semble, quant à elle, influencer à la baisse le nombre d'arrestations. La mobilité criminelle serait davantage liée aux succès criminels, alors que la mobilité résidentielle serait surtout utilisée pour éviter les coûts du crime.

Les résultats de ces analyses permettent de créer un modèle explicatif de la réussite criminelle. Les analyses de régression multiple sont une fois encore effectuées en trois temps. Dans un premier temps, l'apport du diamètre résidentiel sur la réussite criminelle sera mesuré. Dans un deuxième temps, le

diamètre criminel sera introduit au modèle et l'apport différentiel des deux dimensions de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle pourra ainsi être établi. Dans un troisième temps, les variables mesurant l'investissement dans le crime – le nombre de contacts dans le réseau criminel et le nombre de crimes commis – seront introduites dans le modèle, afin de nuancer le modèle précédant et de déterminer si la mobilité spatiale conserve son apport explicatif sur la réussite criminelle lorsqu'elle est combinée à d'autres mesures d'engagement criminel. Les analyses seront d'abord effectuées sur l'ensemble des répondants, puis selon le type de crimes, de marché ou de prédation. Ainsi, on obtient un modèle explicatif portant sur trois différentes mesures des facteurs susceptibles de prédire la réussite criminelle : la mobilité spatiale, le réseau de contacts et la nature et la fréquence des activités criminelles. Ces analyses seront effectuées d'abord sur les gains du crime et ensuite sur les coûts du crime. Les résultats des analyses de régression sur les revenus criminels sont présentés au **Tableau 18** et ceux sur le nombre d'arrestations sont présentés au **Tableau 19**.

3.1. Prédire les revenus criminels

Au **Modèle 1**, on constate que le diamètre résidentiel n'a pas de pouvoir explicatif sur les revenus criminels. La distance séparant les différents lieux de résidence n'est pas en mesure de prédire statistiquement les gains issus du crime, peu importe la nature du crime. Lorsqu'on introduit au **Modèle 2** le diamètre criminel, le modèle explique 11% de la variation des revenus criminels pour l'ensemble des répondants ($p < ,001$). Le diamètre résidentiel n'a toujours pas de contribution unique sur la variation des revenus criminels, alors qu'un diamètre criminel plus grand prédit des revenus criminels plus importants ($\beta = ,319$ $p < ,001$). Le pouvoir prédictif du diamètre criminel sur le revenu augmente lorsqu'on ne considère que les crimes de prédation ($\beta = ,475$ $p < ,001$). Le modèle explique alors 21% de la variance des revenus criminels. Par contre, lorsqu'on isole les crimes de marché, le modèle n'est plus significatif et aucune forme de mobilité ne prédit les revenus. Une grande mobilité criminelle permet d'augmenter les gains du

crime dans la délinquance contre les biens, puisqu'elle permet vraisemblablement d'accéder à davantage d'opportunités criminelles. Plus la distance augmente, plus le profit augmente. L'effort fourni par le fait de se déplacer pour commettre des crimes de prédation serait un bon investissement, alors que ce n'est pas nécessairement le cas pour les crimes de marché.

Au **Modèle 3**, lorsqu'on y introduit le nombre de contacts et les lambdas, son pouvoir explicatif des revenus criminels augmente considérablement, passant de 11% à 63% pour l'ensemble des répondants ($p < ,001$). Bien que le diamètre criminel garde une contribution unique sur la variation du revenu criminel ($\beta = ,233$ $p < ,05$), les lambdas prédisent davantage le revenu que la mobilité criminelle, tant le nombre de crimes de marché ($\beta = ,585$ $p < ,001$) que le nombre de crimes de prédation ($\beta = ,397$ $p < ,001$). La fréquence des crimes détermine davantage le revenu que la distance parcourue pour les commettre.

Tableau 18. Analyse de régression multiple des revenus criminels

Revenus criminels ajustés									
	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3		
	Tous les sujets	Crimes marché	Crimes prédation	Tous les sujets	Crimes marché	Crimes prédation	Tous les sujets	Crimes marché	Crimes prédation
Diamètre résidentiel ajusté	,109	,157	,050	,018	,104	-,094	-,078	,024	-,109
Diamètre criminel ajusté	-	-	-	,329 ***	,170	,475 ***	,223 *	,058	,249 *
Nombre de contacts	-	-	-	-	-	-	,075	,226 *	,172
Lambdas ajustés crime marché	-	-	-	-	-	-	,585 ***	,511 ***	,427 ***
Lambdas ajustés crime prédation	-	-	-	-	-	-	,397 ***	,343 **	,368 ***
R²	,012	,025	,003	,112 ***	,051	,207 ***	,632 ***	,530 ***	,556 ***
Signification	$\rho=,133$	$\rho=,091$	$\rho=,587$	$\rho=,000$	$\rho=,052$	$\rho=,000$	$\rho=,000$	$\rho=,000$	$\rho=,000$

* = $p < ,05$ ** = $p < ,01$ *** = $p < ,001$
Tous les délinquants (n=194) Crimes de marché (n=118) Crimes de prédation (n=121)

Lorsqu'on ne considère que les délinquants ayant participé à des crimes de marché, le modèle explique 53% de la variation du revenu criminel ($p < ,001$). Les lambdas demeurent les meilleurs prédicteurs des gains, particulièrement les lambdas de crimes de marché ($\beta = ,511$ $p < ,001$). Parmi ceux qui ont commis des crimes de marché, la fréquence de leur crime de prédation a également un pouvoir prédictif sur leur revenu, quoique dans une plus faible mesure ($\beta = ,343$ $p < ,01$). La mobilité criminelle ne permet pas de prédire les revenus des trafiquants, mais la contribution du nombre de contacts dans le réseau devient significative ($\beta = ,226$ $p < ,05$). Le capital social des délinquants contribuerait plus que la mobilité criminelle à l'accessibilité aux opportunités de transactions lucratives.

Lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux délinquants ayant participé à des crimes de prédation, le modèle prédictif permet d'expliquer 56% de la variance du revenu criminel. Les lambdas demeurent les meilleurs prédicteurs du revenu criminel et, étonnamment, les lambdas de crimes de marché ont davantage d'impact sur le revenu ($\beta = ,427$ $p < ,001$) que les lambdas de crimes de prédation ($\beta = ,368$ $p < ,001$). Le revenu criminel des délinquants ayant commis des crimes de prédation n'est pas prédit par le nombre de contacts dans le réseau criminel, mais l'est par la mobilité criminelle ($\beta = ,249$ $p < ,05$). Plus les crimes de prédation couvrent un grand territoire, plus le revenu augmente.

Des patterns criminels différents seraient donc en cause selon la nature des crimes auxquels les délinquants ont participé. À nombre de crimes égal, les délinquants prédateurs augmentent leur revenu en se déplaçant plus loin et en ayant ainsi accès à des opportunités criminelles plus intéressantes, alors que les trafiquants s'en remettent davantage à leur réseau de contacts pour augmenter leur revenu. Ce constat est, somme toute, peu surprenant; la délinquance de prédation nécessite une nouvelle cible à chaque crime et peut facilement être le fruit d'une personne seule, alors que les trafics reposent intrinsèquement sur la participation conjointe d'au moins deux parties, une qui assure l'offre d'un bien ou d'un service illicite et l'autre qui en fait la demande.

3.2. Prédire les coûts du crime

Lorsqu'on tente de prédire les arrestations à l'aide des indicateurs d'engagement criminel, seul le diamètre résidentiel a un pouvoir explicatif sur la variation du nombre d'arrestations survenues au cours de la période fenêtre de trois ans précédant l'incarcération actuelle⁷. Ce modèle n'est valide que pour les délinquants qui déclarent avoir participé à des crimes de marché.

Au **Modèle 1**, lorsqu'on mesure uniquement l'apport du diamètre résidentiel sur les arrestations, et exclusivement pour les criminels ayant participé à des crimes de marché, il n'explique que 3,7% de la variance de ces dernières ($p < ,05$). Un diamètre résidentiel accru permet de diminuer le nombre d'arrestations des trafiquants ($\beta = -,193$ $p < ,05$).

Quand, au **Modèle 2**, le diamètre criminel est introduit dans le modèle explicatif du nombre d'arrestations, il n'y a encore que le diamètre résidentiel qui permet de les prédire, et toujours pour les crimes de marché uniquement. L'apport individuel de la mobilité résidentielle sur le nombre d'arrestations augmente toutefois ($\beta = -,211$ $p < ,05$), mais l'ensemble du modèle n'explique pas nécessairement davantage la variation du nombre d'arrestations ($R^2 = ,040$ $p < ,05$). La mobilité résidentielle comme façon d'éviter les coûts du crime semble réelle, mais elle n'est certes pas un facteur déterminant.

Au **Modèle 3**, lorsqu'on introduit le nombre de contacts dans le réseau criminel et les lambdas des deux catégories de crime, le modèle n'est plus valide et l'apport explicatif de la mobilité résidentielle sur le nombre d'arrestations n'est plus significatif.

⁷ Les analyses de régression ont aussi été effectuées sur la durée de la sentence actuelle, mais aucun des modèles testés ne s'est avéré significatif. Aucun facteur de réussite criminelle (la mobilité spatiale, le réseau de contacts et les lambdas) n'est en mesure de prédire la durée de la sentence. Les analyses ne sont donc pas présentées.

Tableau 19. Analyse de régression multiple du nombre d'arrestations

Arrestations ajustés											
	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3				
	Tous les sujets	Crimes marché	Crimes prédation	Tous les sujets	Crimes marché	Crimes prédation	Tous les sujets	Crimes marché	Crimes prédation		
Diamètre résidentiel ajusté	-,123	-,193 *	-,093	-,152	-,211 *	-,108	-,196	-,277	-,128		
Diamètre criminel ajusté	-	-	-	,107	,059	,051	,085	,139	-,032		
Nombre de contacts	-	-	-	-	-	-	,140	0,72	,134		
Lambdas ajustés crime marché	-	-	-	-	-	-	,199	,236	,264		
Lambdas ajustés crime prédation	-	-	-	-	-	-	,012	-,204	,051		
R²	,015	,037 *	,009	,026	,040 *	,011	,101	,147	,109		
Signification	p=,111	p=,048	p=,360	p=,115	p=,050	p=,588	p=,348	p=,239	p=,427		

* = $p < ,05$ ** = $p < ,01$ *** = $p < ,001$
Tous les délinquants (n=194) Crimes de marché (n=118) Crimes de prédation (n=121)

Somme toute, l'impact de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle varie à la fois en fonction de la dimension de la mobilité en cause, de la nature des crimes et également de l'indicateur de réussite criminelle étudié. Bien que les lambdas soient les meilleurs prédicteurs de réussite criminelle chez l'ensemble des délinquants étudiés, des différences existent entre les criminels prédateurs et les trafiquants, tant au plan de la mobilité spatiale que du réseau de contacts.

Les délinquants impliqués dans des crimes contre les biens augmentent leurs gains par la mobilité criminelle. Plus ils se déplacent pour commettre des crimes, plus leurs profits augmentent. L'investissement que nécessite le déplacement à des fins criminelles est rentable. La réussite de ces délinquants impliqués dans des crimes de prédation repose davantage sur la mobilité criminelle que sur le réseau de contacts.

Quant aux délinquants impliqués dans des crimes de marché, ils diminuent leurs coûts en augmentant leur mobilité résidentielle. En augmentant leur mobilité résidentielle, les trafiquants se font moins souvent arrêter. Contrairement aux criminels qui participent essentiellement à des crimes contre les biens, l'augmentation de leurs revenus criminels repose davantage sur l'ampleur du réseau de contacts que sur la distance parcourue pour commettre des crimes. La stabilité du réseau sur laquelle repose le trafic permet la stabilité spatiale dans le crime.

CONCLUSION

CONCLUSION

L'objectif général de ce mémoire est d'identifier l'apport de la mobilité spatiale dans l'étude de la réussite criminelle, d'en déterminer l'influence sur les performances délinquantes. Trois sous-objectifs y sont associés : 1) Mesurer la mobilité spatiale selon deux dimensions distinctes – la mobilité résidentielle et la mobilité criminelle ; 2) Analyser les facteurs prédictifs de la mobilité spatiale ; 3) Analyser l'impact de la mobilité spatiale sur les gains et les coûts du crime. À cette fin, la mobilité spatiale de 194 détenus fédéraux québécois ayant rapporté avoir participé à des crimes à motivation lucrative au cours d'une période référence de trois ans précédents leur incarcération a été étudiée.

Dans cette étude, la mobilité spatiale est mesurée d'une façon différente de celle qui est habituellement utilisée dans la majorité des études traitant de la mobilité des criminels. Les principales différences sont le choix de l'unité d'analyse, la période de temps couverte par l'étude, la source des données utilisées, ainsi que l'insertion de la mobilité résidentielle dans l'étude de la mobilité spatiale.

La méthode traditionnellement utilisée consiste à mesurer la distance entre le lieu de la commission d'un crime et la résidence de son auteur, pour chaque crime commis sur un territoire prédéterminé au cours d'une période de temps donnée. Les distances sont ensuite étudiées à un niveau agrégé, souvent selon une catégorie de crime en particulier. Plusieurs limites sont associées à cette façon de mesurer la mobilité criminelle des délinquants, notamment la restriction à la délinquance locale et l'abstraction que l'on fait de la récidive. Cela restreint l'investigation à des crimes isolés, commis relativement près de la résidence du délinquant et connus des policiers. Les crimes étudiés sont alors exclusivement des crimes s'étant soldés par un échec (une arrestation) et on laisse de côté les crimes réussis, n'engendrant aucun coût légal ou pénal.

Dans cette étude, la mobilité spatiale est mesurée sur la base des villes où les crimes sont commis et des villes de résidence déclarées par chacun des

répondants, pour l'ensemble des crimes commis et des déménagements survenus au cours d'une période de trois ans. On peut alors étudier l'ensemble de l'activité criminelle de chaque individu pour une période relativement importante et de mesurer le cumul des gains et des coûts résultant des crimes commis. Cette méthode permet donc d'inclure tant les crimes soldés en échec que les réussites les plus retentissantes. De plus, en intégrant la mesure de la mobilité résidentielle à l'étude de la mobilité spatiale, on peut nuancer l'explication de la mobilité criminelle. L'étude des déplacements se fait en fonction d'un point d'origine et d'un point de destination, et lorsque le point d'origine est instable, cela a un impact certain sur les différents points de destination. En dépit des limites inhérentes à cette nouvelle façon de mesurer la mobilité, comme la perte de précision dans le cas de mobilité intra-urbaine et l'incapacité d'associer aux données spatiales des données temporelles, elle permet d'établir un portrait plus complet des patterns individuels de mobilité que la méthode traditionnelle.

Lorsque la mobilité spatiale est étudiée sur la base d'individus plutôt que sur la base d'un territoire précis à un moment précis, les distances moyennes que parcourent les délinquants divergent largement. Dans cette étude, la distance moyenne parcourue pour commettre un crime est de 37 kilomètres, ce qui est nettement supérieur aux distances moyennes retrouvées dans les études antérieures portant sur la mobilité, qui sont de moins de 5 kilomètres. Cette importante distinction résulte principalement du fait que parmi l'ensemble des études ayant mesuré la mobilité criminelle, seule la délinquance locale est considérée, alors que la présente étude inclue également les délinquants les plus mobiles, puisque aucun territoire prédéterminé n'en restreint la portée.

En analysant la délinquance auto-révélee plutôt que la délinquance officielle et en incluant la mobilité résidentielle dans la mesure de la mobilité spatiale, cette étude permet de nuancer la thèse soutenue par certains auteurs selon laquelle les délinquants commettent leurs crimes dans un périmètre restreint, englobant le lieu de résidence et les principaux lieux d'activités conventionnelles (Brantingham et

Brantingham, 1984 ; Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello, 2000). Le lieu de résidence module les déplacements criminels, mais dans une mesure relativement limitée. Il a été démontré que l'ensemble des individus commet des crimes près de leur domicile, mais que l'ensemble des crimes n'est pas commis dans ce périmètre limité. Les délinquants étudiés ont commis des crimes en moyenne dans deux villes où ils n'ont jamais habité et la moitié d'entre eux se sont déplacés à une distance supérieure à 50 kilomètres par rapport à leur lieu de résidence pour commettre un crime. Les délinquants qui commettent des crimes dans leur ville de résidence et ceux qui se déplacent considérablement à cette fin sont sensiblement les mêmes individus. Plus de la moitié des répondants ont commis des crimes dans toutes les villes où ils ont habité au cours des trois années précédant l'incarcération, mais seulement le tiers d'entre eux ont commis des crimes uniquement dans les villes où ils ont habité. En se basant sur l'individu et l'ensemble de ses activités criminelles, cette étude regroupe dans son échantillon non seulement les gens à faible mobilité, mais également ceux à grande mobilité, souvent ignorés par les chercheurs.

L'étude de la mobilité spatiale portant sur les individus plutôt que sur des taux de crimes agrégés, permet de nuancer une autre thèse, également soutenue par divers auteurs, à savoir que le nombre de crimes diminue de façon linéaire avec la distance à parcourir pour les commettre (Capone et Nichols, 1976 ; Gabor et Gottheil, 1984 ; Phillips, 1980 ; Rhodes et Conly, 1981 ; Wiles et Costello). Postulant que les délinquants sont régis par le principe du moindre effort et que leurs décisions sont essentiellement influencées par la proximité des opportunités, les chercheurs suggèrent que très peu d'entre eux seraient prêts à investir le temps et les efforts que nécessitent les déplacements criminels d'envergure. Il a toutefois été démontré ici que, dans le cas des crimes de prédation, plus le nombre de crimes augmente, plus la distance pour les commettre augmente. L'étude de la mobilité criminelle à un niveau agrégé ne se généraliserait donc pas aux patterns individuels de mobilité criminelle. Cette thèse semble toutefois valide pour les

criminels impliqués dans une délinquance de marché. Un nombre élevé de transactions révèle une mobilité criminelle plus limitée chez les trafiquants. Cette distinction s'explique essentiellement par la nature des crimes. Les crimes de prédation, caractérisés par la présence d'une victime non consentante, impliquent la recherche constante de cibles attrayantes et poussent les délinquants à aller toujours plus loin. Les crimes de marché, nécessitant un consensus entre celui qui assure l'offre d'un bien ou d'un service illicite et celui qui en fait la demande, s'établissent souvent, quant à eux, sur la base de fournisseurs et d'acheteurs stables et peuvent aisément être commis directement à partir de la résidence du délinquant.

Une fois la méthode d'analyse déterminée et la mesure de la mobilité spatiale opérationnalisée, il devient possible de prédire la mobilité et d'en déterminer l'influence sur la réussite criminelle. À cette fin, deux indicateurs de mobilité ont été utilisés, le diamètre résidentiel et le diamètre criminel. Par diamètre, il est question de la distance entre les deux villes les plus éloignées, mentionnées par les répondants, où des crimes sont commis et où ils ont habité au cours des trois années à l'étude. On a d'abord voulu déterminer les principaux prédicteurs de la mobilité spatiale parmi diverses caractéristiques sociodémographiques et économiques, et ensuite, mesurer les impacts de la mobilité spatiale sur les gains et les coûts du crime.

Les analyses permettant de prédire la mobilité spatiale ont révélé que le seul facteur susceptible d'influer sur la mobilité résidentielle est l'âge du délinquant. Un âge plus avancé entraîne une plus grande stabilité résidentielle. Lorsqu'on veut prédire la mobilité criminelle, la mobilité résidentielle est son seul prédicteur, aucun facteur individuel de stabilité étudié n'est en mesure de déterminer les variations de la mobilité criminelle. Une grande distance séparant les différentes villes de résidence prédit une grande distance entre les villes où les crimes sont commis. Ce qui laisse supposer que les crimes sont généralement commis dans, ou près, des villes de résidence et que le choix des cibles serait régi par des

principes de proximité des opportunités et de moindre effort. Cependant, le pouvoir prédictif de la mobilité résidentielle sur la mobilité criminelle est considérablement limité et révèle que d'autres facteurs sont en cause dans le choix des lieux de crimes. L'analyse des facteurs individuels susceptibles de prédire la mobilité résidentielle et criminelle demeure une avenue encore peu explorée en géographie criminelle, on s'intéresse davantage à la distribution spatiale des opportunités criminelles. De plus, rarement on a envisagé l'identification des facteurs de mobilité à l'aide d'une méthode de collecte de données auto-révélées, on privilégie davantage les données officielles agrégées.

Pour prédire la réussite criminelle, une combinaison d'indicateurs d'engagement criminel – la mobilité spatiale, le réseau de contacts, la nature et la fréquence des crimes – a été analysée. Sans être le plus puissant des prédicteurs, la mobilité spatiale s'est tout de même révélée un facteur de réussite criminelle. L'impact de la mobilité spatiale sur la réussite criminelle varie à la fois en fonction de la dimension de la mobilité en cause (résidentielle ou criminelle), de la nature des crimes (de trafic ou de prédation) et de l'indicateur de réussite criminelle étudiée (les gains ou les coûts du crime).

Des revenus criminels élevés sont le fruit d'un grand nombre de crimes chez l'ensemble des délinquants. Les délinquants prédateurs augmentent toutefois encore davantage leurs gains par une plus grande mobilité criminelle, alors que les trafiquants augmentent leurs gains par l'utilisation d'un réseau de contacts plus élargi. La nature de l'investissement dans le crime varie selon la nature du crime. Chez les délinquants impliqués dans la criminalité contre les biens, l'investissement que nécessite le déplacement à des fins criminelles serait davantage rentable que l'investissement dans un réseau de contacts important et l'accessibilité à des opportunités profitables serait davantage facilitée par la distance parcourue. Les trafiquants, quant à eux, s'en remettent surtout à leur réseau de contacts pour dénicher des opportunités intéressantes. La stabilité et

l'étendu du réseau sur lequel repose le trafic permet la stabilité spatiale au plan criminel.

Quant à la diminution des coûts du crime, elle ne dépend que de la mobilité résidentielle et uniquement chez les délinquants impliqués dans la criminalité de marché. Les trafiquants qui déménagent dans des villes plus éloignées les unes des autres se font moins souvent arrêter. La valeur prédictive du diamètre résidentiel sur le nombre d'arrestations est toutefois fort limitée. Par ailleurs, l'ensemble des délinquants ayant participé à l'étude ont déclaré un nombre moyen d'arrestations relativement peu élevé, soit en moyenne 2,4 arrestations pour les trois ans étudiés, et 60% d'entre eux ont été arrêté moins de deux fois au cours de cette période. Ni la mobilité criminelle, ni le réseau de contacts, ni même la récidive ne sont en mesure de prédire les coûts du crime. Cet indicateur d'échec semble déterminé par des facteurs encore ignorés des chercheurs s'intéressant à la réussite criminelle. La mobilité spatiale comme facteur de réussite criminelle permet tout de même de nuancer les explications existantes sur les facteurs de réussite. La rentabilité des déplacements n'avait jamais été réellement étudiée par les chercheurs qui s'intéressent aux revenus du crime et à la réussite criminelle.

Bien que la méthode d'analyse utilisée dans ce mémoire permet de bonifier davantage la compréhension de la mobilité spatiale des délinquants et de son influence sur la réussite criminelle, quelques limites subsistent toujours. L'incapacité de coupler les données spatiales à des données temporelles rend impossible d'associer une distance à un crime en particulier. Les distances sont ici des mesures des déplacements maximaux survenus au cours d'une période considérable de trois ans qu'on ne peut qu'associer à des catégories générales de crimes et à un revenu criminel total pour cette période. Il est impossible de pondérer la distance par un nombre de crimes, ni d'associer un gain à un crime en particulier. L'accessibilité à des données temporelles permettrait, par exemple, de déterminer si les gains élevés et associés à une mobilité criminelle accrue sont le résultat de crimes effectivement commis à une grande distance du lieu de

résidence. Dans le même sens, on pourrait déterminer pour quel crime les arrestations ont eu lieu et à quelle distance sont commis ces crimes. Les données temporelles seraient également en mesure de préciser la relation entre la mobilité résidentielle et criminelle, à savoir si les crimes commis loin de la ville de résidence sont l'exception à la règle ou s'ils constituent la règle de base des patterns de mobilité spatiale.

Une étude sur la mobilité spatiale qui se voudrait la plus complète possible devrait donc coupler les données temporelles aux données spatiales, tout en conservant le plus de précision possible au niveau spatiale. Ici, l'incapacité de mesurer les déplacements intra-ville limite la portée des explications des déplacements. Une autre avenue intéressante dans l'explication de la mobilité spatiale et de son impact sur la réussite criminelle pourrait se faire en fonction du réseau de contacts. Non pas en terme d'ampleur du réseau, comme c'est le cas ici, mais plutôt en terme d'étendue géographique du réseau. Les lieux de résidence des membres du réseau de contacts influencent vraisemblablement les déplacements à des fins criminelles et la recherche d'opportunités. Dans le même sens, les expériences de réussite et d'échec des membres du réseau ont certainement une influence plus ou moins directe sur les résultats des carrières criminelles individuelles.

RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES

- Baldwin, J. & A.E. Bottoms (1976) *The Urban Criminal: a Study in Sheffield*; London: Tacistock.
- Block, R. (1979) « Community, environment and violent crime », *Criminology*, 17: 46-57.
- Bottoms, A.E & P. Wiles (1999) « Environmental Criminology », In Maguire, R. Morgan and R. Reiner (eds.) *The Oxford Handbook of Criminology*; 2nd Edition, Oxford: Clarendon.
- Brantingham, P. & P. Brantingham (1994) « La concentration spatiale relative de la criminalité et son analyse: vers un renouvellement de la criminologie environnementale », *Criminologie*, 27 (1), 81-97.
- Brantingham, P. & P. Brantingham (1984) *Pattern in crime*, New York: Macmillan.
- Brantingham, P. & P. Brantingham (1981) *Environmental criminology*, Beverley Hills, California: Sage Publications.
- Capone D.L. & W.W. Nichols (1976) « Urban Structure and Criminal Mobility », *American Behavioral Scientist*, 2 (2), 199-213.
- Cohen, L.E. & M. Felson (1979) « Social Change and Crime Rate Trends: a Routine Activity Approach », *American Sociological Review*, 44 (4), 588-608.
- Cusson, M. (1998) *Criminologie actuelle*, Paris, Presse universitaire de France,
- Eck, J.E. (1992) *Drugs Trips: Drug offender mobility*, Paper presented at the 44e American Society of Criminology Annual Meeting in New Orleans.
- Eck J.E. (1995) « A General Model of the Geography of Illicit Retail Marketplaces » IN Eck John, E. & David Weisburd (eds) *Crime and place*, Monsey, N.Y.: Criminal Justice Press ; Washington, D.C. : Police Executive Research Forum, 1995.
- Felson, M. (1998) *Crime and everyday life*, Second Edition, California, Pine Forge Press.
- Felson, M. & Clarke, R.V. (1998), *Opportunity makes the thief: Practical theory for crime prevention*, Police Research Series, Paper 98. London: Home Office.
- Fougère, D.; F. Kramarz & J. Pouget (2004) *Délinquance et mobilité résidentielle*, Crest Working Paper.

- Gabor, T. & E. Gottheil (1984) « Offender Characteristics and Spatial Mobility: An Empirical Study and Some Policy Implications », *Canadian Journal of Criminology*, 26 (3) 267-281.
- Gottfredson, M.R. & T. Hirschi (1990) *A general theory of crime*, Stanford, California: Stanford University Press, 1990.
- Hagan J. & B. McCarty (1997) *Mean streets: youth crime and homelessness*. New York: Cambridge University Press.
- Hartnagel T.F. (1997) « Crime among the provinces: The effect of geographic mobility », *Canadian Journal of Criminology*, 39 (4), 387-403.
- Jacobs, B.A. (1996) « Crack Dealers' Apprehension Avoidance Techniques: A Case of Restrictive Deterrence » *Justice Quarterly*, 13 (3), 359-381.
- Matsueda, R.L, R. Gartner, I. Piliavin, & M. Polakowski (1992) « The prestige of criminal and conventional occupations: a subcultural model of criminal activity », *American Sociological Review*, 57: 752-770.
- McCarthy, B & J. Hagan (2001) « When crime pays: capital, competence, and criminal success ». *Social Forces*, 79 : 1035-1059.
- Morselli, C. & P. Tremblay (2004) « Délinquance, performance et capital social : une théorie sociologique des carrières criminelles », *Criminologie*, 37 (2), 89-122.
- Ouimet, M. (2000) *Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle*, École de criminologie, Université de Montréal.
- Ouimet, M.; P. Tremblay & C. Morselli (1997) *Analyse stratégique des facteurs démographiques, économiques et sociaux qui façonnent l'environnement du service de police de la communauté urbaine de Montréal*, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.
- Ouimet, M. & K. Thomassin (1996) *Aggregation bias in intra-city ecological research: what happen when we go from many census tracts to a few areas?* École de criminologie, Université de Montréal.
- Paternoster, R. & A. Piquero (1995) « Reconceptualization Deterrence: An Empirical Test of Personal and Vicarious Experiences », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 32 (3), 251-286.
- Phillips, P.D. (1980) « Characteristics and Typology of the Journey to Crime », In D.E. Georges-Abeyie and K.D. Harries (eds.) *Crime: A Spatial Perspective*; New York: Columbia University Press.

- Piliavin I.; R. Gartner; C. Thornton, & R. Matsueda (1986) « Crime, Deterrence, and Rational Choice », *American Sociological Review*, 51 (1), 101-119.
- Pyle, G. (1974) *The spatial Dynamics of crime*, Department of Geography Research Paper 159; Chicago: University of Chicago Press.
- Rand, A. (1986) « Mobility Triangles ». In Robert M. Foglio, Simon Hakim & George F. Rengert (eds.) *Metropolitan Crime Patterns*; Monsey, NY: Criminal Justice Press.
- Rengert George (1989) « Behavioural Geography and Criminal Behaviour », In David J. Eweon & David T. Herbert (eds) *Geography of crime*, London; Routhledge, New York, pp.161-175.
- Repetto, T.A. (1974) *Residential Crime*; Cambridge MA: Ballinger.
- Rhodes W.M. & C. Conly, (1981) « Crime and Mobility: An Empirical Study », In Brantingham P. & Brantingham P. (eds) *Environmental Criminology*, Beverly Hills, California: Sage Publications, pp. 167-188.
- Robitaille, Clément (2004) « À qui profite le crime ? Les facteurs individuels de réussite criminelle », *Criminologie*, 37 (2), 33-62.
- Robitaille, Clément (2002) *Gains criminels et facteurs individuels de réussite: une ré-analyse du sondage de 1978 de la Rand Corporation*. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal.
- Shaw C.R. & H.D. McKay (1942) *Juvenile delinquency and urban areas*, Chicago: University of Chicago Press.
- Stafford, M. & M. Warr (1993) « A Reconceptualization of General and Specific Deterrence », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30 (2), 123-135.
- Tittle C.R. & R. Partenoster (1988) « Geographic mobility and criminal behaviour », *Journal of Research in Crime and Delinquency* 25, 301-343.
- Tremblay, P. (1993) « Searching for Suitable Co-offender », In R.V Clarke & M. Felson (eds) *Routine activity and rational choice: Advances in criminological theory*. New-Brunswick: Transaction.
- Tremblay, P. & C. Morselli (2000) « Patterns in Criminal Achievement: Wilson and Abrahamse Revisited », *Criminology*, 38 (2), 663-659.

Tremblay, P.; M. Cusson & Y. Clermont (1992) « Contribution à une criminologie de l'acte : Une analyse stratégique du vol de véhicules automobiles », *Déviance et Société*, 16 (2), 157-178.

South S.J. & G.D. Deane (1993) « Race and Residential Mobility: Individual Determinants and Structural Constraints », *Social Forces*, 72 (1), 147-167.

Wiles, P. & A. Costello (2000) *The 'road to nowhere': the evidence for travelling criminals*, Home Office, Research Study 207.

Références des sites Internet : Calcul des distances et des populations

Gouvernement du Québec (2004) *Distances routières*, Ministère des transports du Québec, Québec Canada.

from : <http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/information/distance/index1.asp>.

Consulté en novembre 2004.

Gouvernement de l'Ontario (2004) *Table des distances routières : calculer la distance entre des villes de l'Ontario*, Ministère des Transports, Toronto, Canada.

from : http://www.gov.on.ca/cgi-bin/MBS/french/common/distance_query.pl

Consulté en novembre 2004.

Gouvernement du Canada (2004) *L'Atlas du Canada*, Ressources naturelles du Canada, Ottawa.

from : <http://atlas.gc.ca/site/francais/learningresources/facts/tabledistances.html>

Consulté en novembre 2004.

Statistique Canada (2002) *Recensement 2001*, Canada.

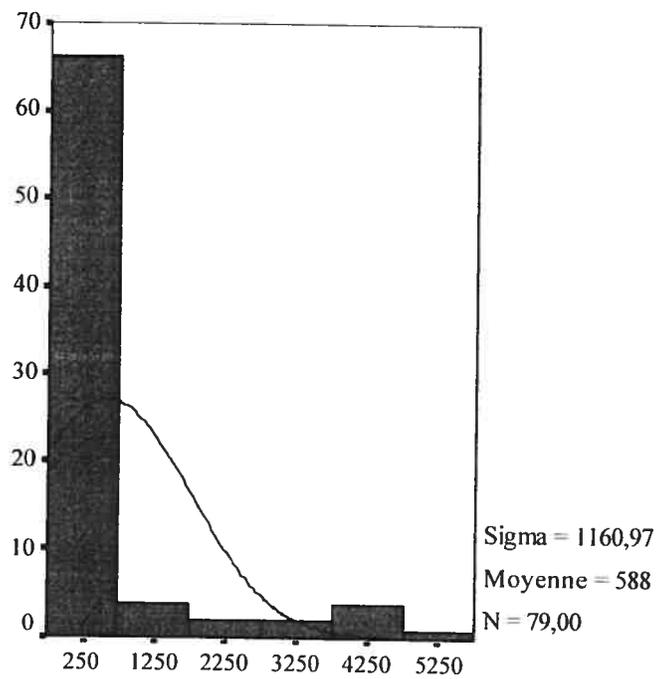
from : www.statcan.ca

Consulté en juillet 2004

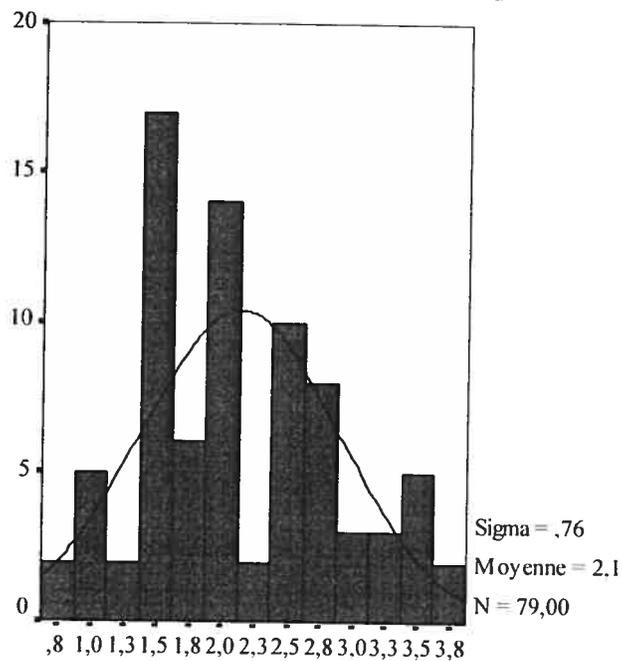
ANNEXES

Annexe 1. Distribution des variables de diamètre résidentiel et de diamètre criminel, avant et après la transformation logarithmique.

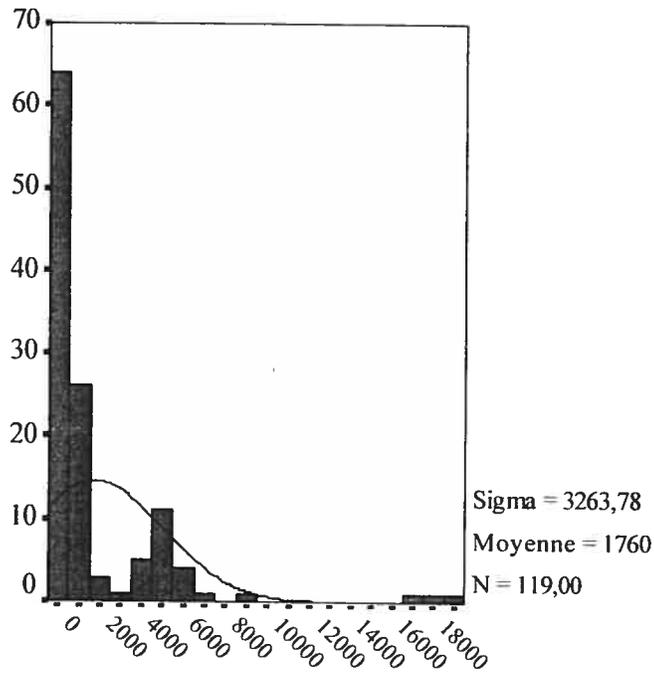
Diamètre résidentiel



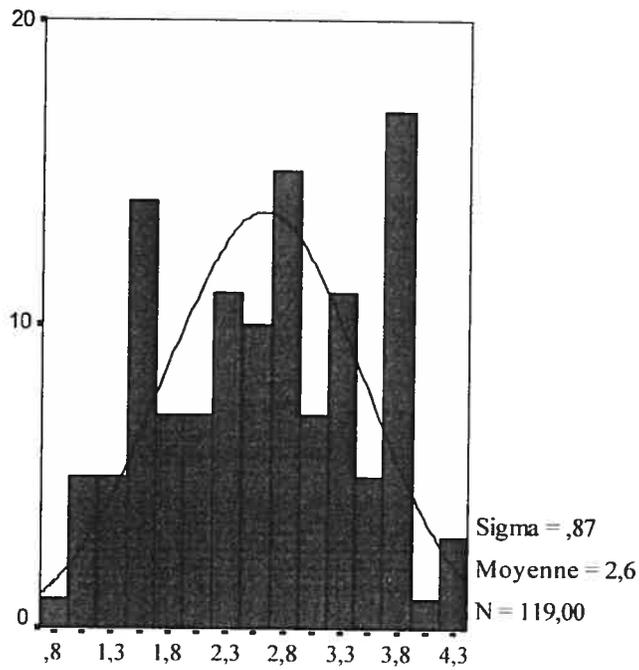
Diamètre résidentiel [Log base 10]



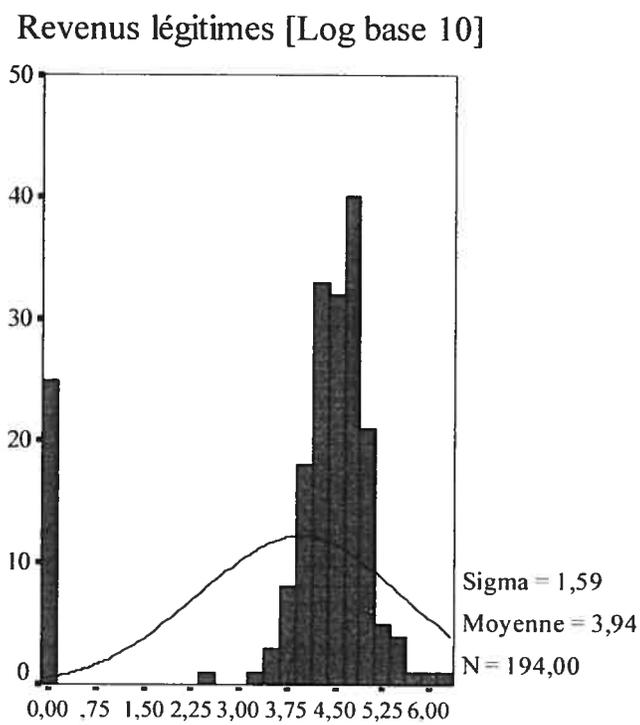
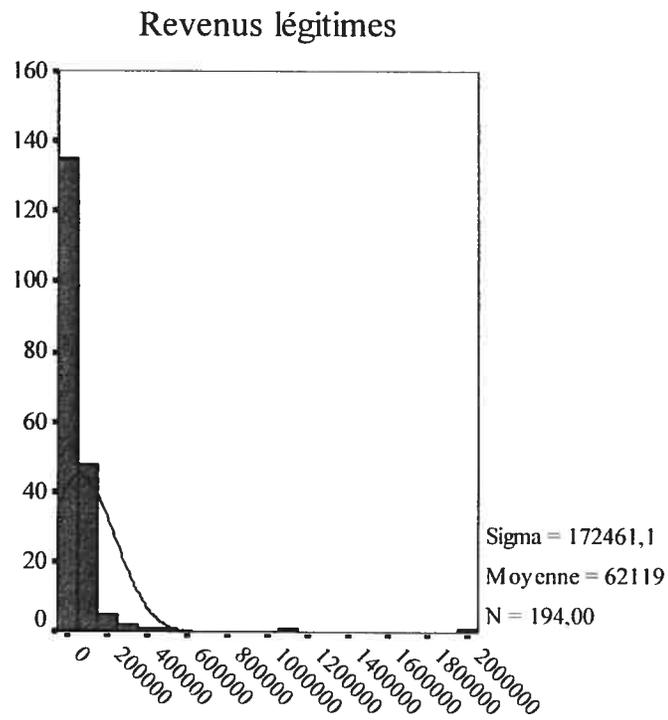
Diamètre criminel



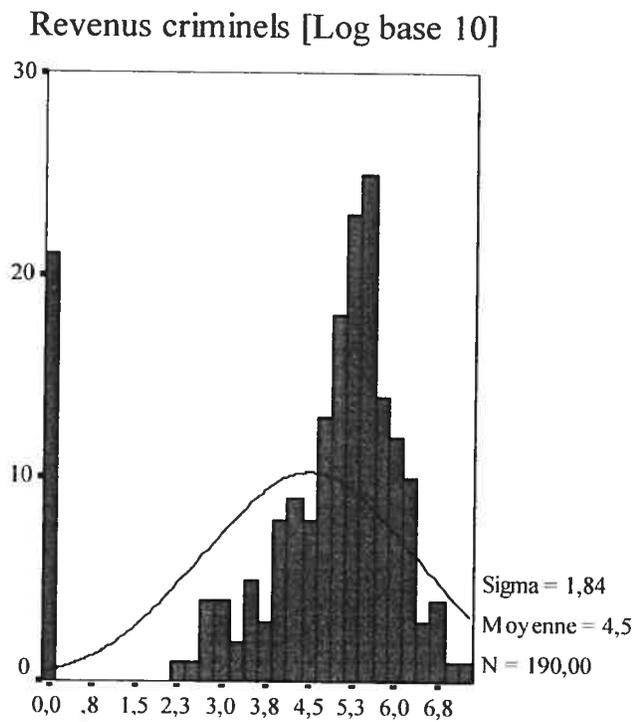
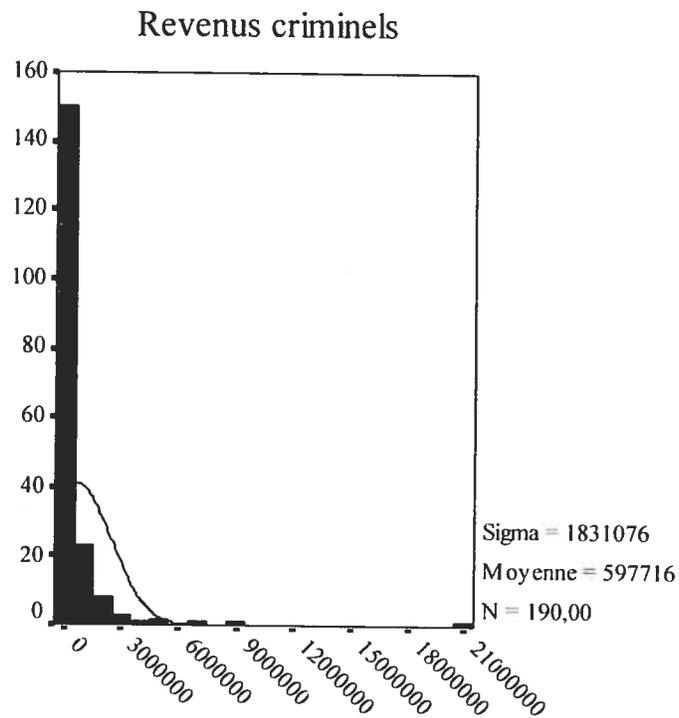
Diamètre criminel [Log base 10]



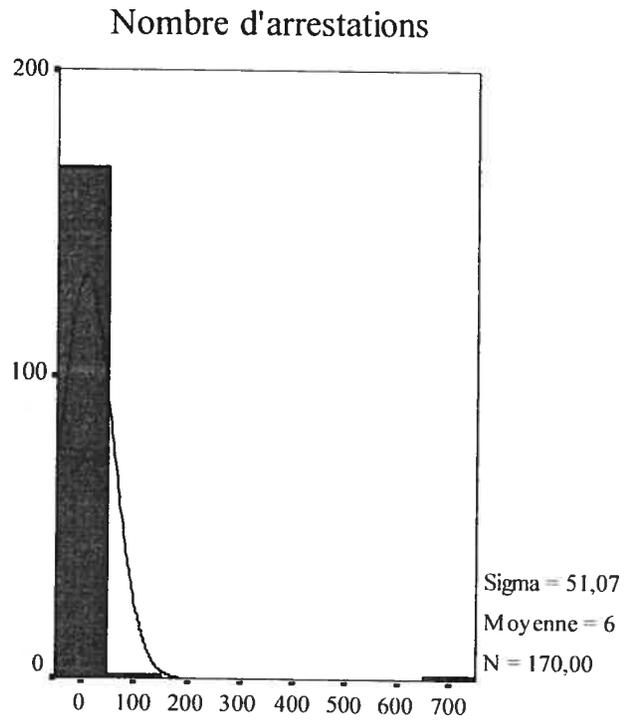
Annexe 2. Distribution des variables des revenus légitimes, avant et après la transformation logarithmique.



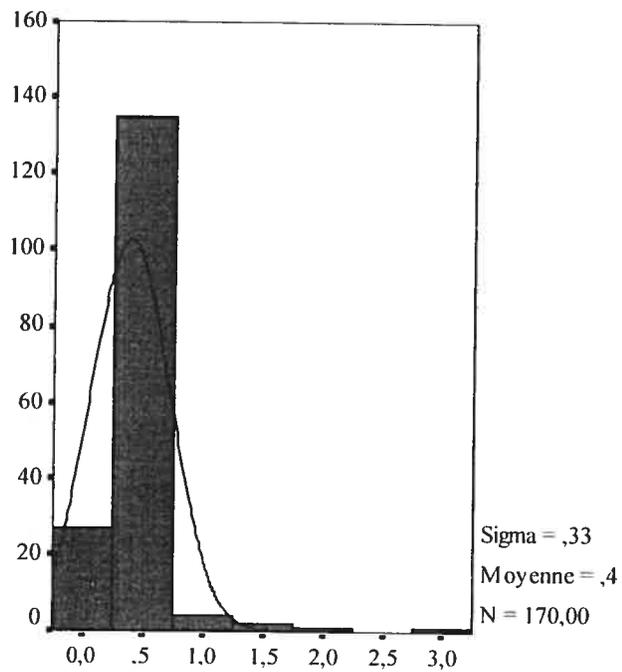
Annexe 3. Distribution des variables des revenus criminels, avant et après la transformation logarithmique.



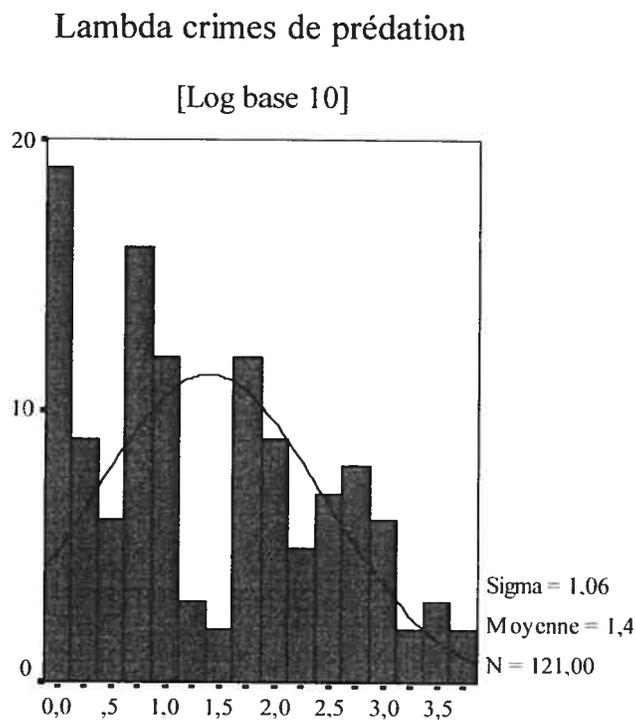
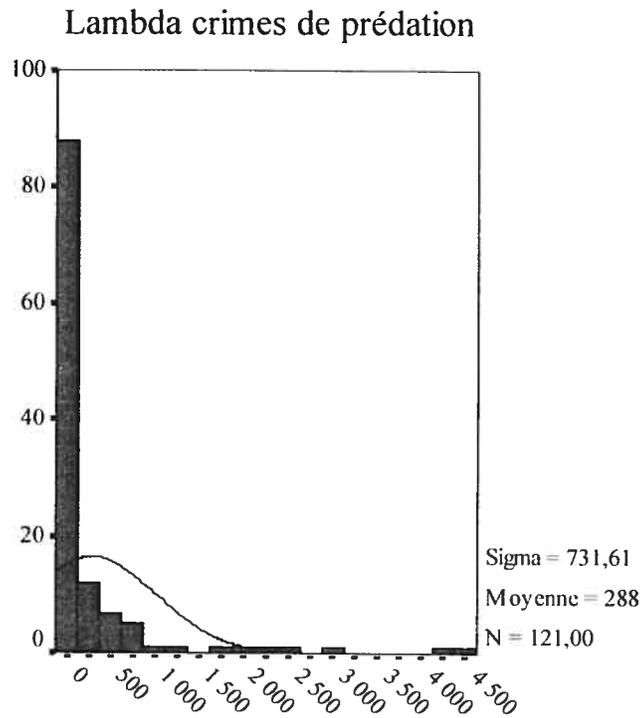
Annexe 4. Distribution des variables du nombre d'arrestations, avant et après la transformation logarithmique.



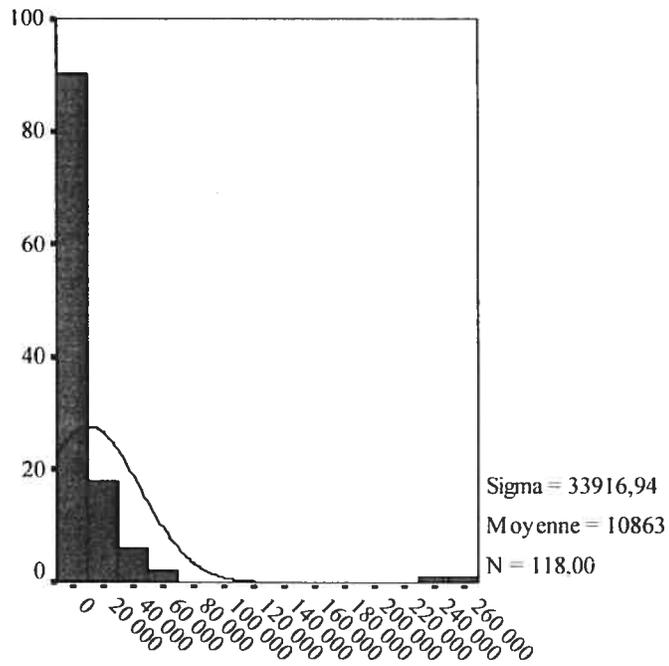
Nombre d'arrestations [Log base 10]



Annexe 5. Distribution des lambdas de crime de prédation et de crimes de marché, avant et après la transformation logarithmique.



Lambda crimes de marché



Lambda crimes de marché

[Log base 10]

